



Comité de Bassin

Séance plénière du 11 juillet 2024

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Madame la ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques
(1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

1. Liste de diffusion.....	1
2. Ordre du jour.....	4
3. Procès-verbal.....	5
4. Liste émargement.....	39



Comité de bassin Séance plénière

Jeudi 11 juillet 2024
de 10h à 13h, salle Sologne

(en présentiel et en distanciel)

<https://us02web.zoom.us/j/87919618473>

ID de réunion: 879 1961 8473

Ordre du jour

INSTANCES

1. Élections au conseil d'administration de l'agence de l'eau **D**
 - Représentant(e) des collectivités territoriales
2. Commission Communication et action internationale **I**
 - Retour sur la réflexion relative au fonctionnement de la commission

PROGRAMME

1. 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau : bilan des engagements des aides et projet de modification de la maquette financière **D**
 - Avis conforme du comité de bassin
2. 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau : validation du volet recettes **D**
3. 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau : présentation des stratégies d'intervention, retour des commissions territoriales **I**

PLANIFICATION

1. Enjeux du bassin Loire-Bretagne (Questions importantes) **D**
2. Révision des cartes réglementaires relatives à la géothermie de minime importance en Bourgogne Franche-Comté **D**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Gutton procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint.

M. le président :

Je vous remercie de votre présence et vous prie de bien vouloir excuser le report de la date du comité de bassin qui était prévue initialement le 2 juillet. Les circonstances ont fait que nous avons dû décaler. Il manque nos députés puisqu'ils n'ont pas encore été désignés par la nouvelle Assemblée.

Je remercie une nouvelle fois Mme la Préfète de sa présence et du travail collaboratif que nous menons dans l'ensemble de nos commissions pour préparer le 12^e programme, préparer le travail des redevances et être auprès des services de l'État pour porter nos revendications.

Je salue les vice-présidents ainsi que le bureau. Je vous fais part des excuses de Mme Félix qui n'a pas pu être présente.

Je salue la présence de M. Lamotte, notre commissaire du gouvernement, de M. le Directeur de l'agence de l'eau et des services ainsi que de M. le Sénateur Pointereau.

Avant de commencer cette séance, je voudrais vous dire quelques mots sur le moment que nous vivons. Je crois que plus que jamais, la France a besoin d'apaisement et de réconciliation. Le sujet de l'eau est particulièrement sensible. Si nous, comité de bassin, échouons dans cette logique de concertation, de travail collectif, de partage, de solidarité, n'attendons rien des autres. C'est notre responsabilité de jouer collectif, de trouver des compromis. Nous venons tous ici avec nos revendications. L'objectif du comité de bassin est justement d'écouter, de partager, de se comprendre et de poser des solutions. On pourra toujours critiquer ce qui se passe à l'Assemblée nationale, si nous ne sommes pas capables de le faire ici, n'attendons rien des autres.

C'est une simple introduction pour vous dire que c'est ensemble que nous réussissons et non pas les uns contre les autres.

Je suis allé la semaine dernière en Limagne, à l'invitation de M. Bonnefous, pour constater les problématiques agricoles de ce territoire et discuter avec les uns et les autres. Je vous avoue avoir été impressionné par ce qui se passe derrière la station d'épuration de Clermont-Ferrand et la réutilisation des eaux. La Métropole mène un projet de coopération assez remarquable avec la profession agricole. J'ai vu un président d'une coopérative de l'eau qui est d'une attention exceptionnelle sur les questions de gestion quantitative et qualitative des eaux.

Je proposerais bien que le comité de bassin se déplace à Clermont-Ferrand, que nous puissions découvrir cette expérience de réutilisation qui fonctionne depuis de nombreuses années et qui est vraiment assez remarquable par la qualité du suivi. J'ai vraiment été impressionné.

MOTION SUR LA REVALORISATION DU QUASI-STATUT DES AGENCES DE L'EAU

M. le président :

Je vous propose de démarrer nos travaux. Nous avons reçu, à l'initiative des représentants du personnel de l'agence de l'eau, un projet de motion que je vais soumettre à l'avis du comité de bassin. Je donne la parole à M. Marquès, représentant du personnel, pour présenter cette motion qui sera également soumise à l'ensemble des comités de bassin métropolitains.

M. MARQUES :

Nous avons une forte interrogation depuis de nombreuses années sur le quasi-statut des agents de l'agence de l'eau. C'est un sujet qui est commun aux six agences de l'eau. Cela ne concerne pas que Loire-Bretagne. Les 2.000 agents des agences de l'eau, dans leur très grande majorité

(80 %), ne sont pas des fonctionnaires mais des contractuels qui sont sous un statut que l'on appelle le quasi-statut des agences de l'eau, lequel n'a pas été modifié ni revalorisé depuis de nombreuses années.

Il pouvait sembler avantageux à la création et pendant le fort développement des agences de l'eau dans les années 70, 80 et 90. Cela a permis le recrutement d'un grand nombre de personnes qualifiées qui, pour certaines, sont encore présentes aujourd'hui dans les équipes. Toutefois, le décalage avec le statut de la fonction publique s'est accentué petit à petit. Aujourd'hui, on peine à recruter dans les agences de l'eau.

Cela a commencé sur le site de Nanterre qui est le site historique de l'agence de l'eau Seine-Normandie. En effet, les conditions d'emploi sur ce site sont peu avantageuses par rapport aux autres offres d'emploi que les personnels peuvent trouver dans cette région.

Puis, cela s'est étendu aux grandes métropoles (Bordeaux, Toulouse, etc.) où les agences de l'eau peinent à recruter. Par exemple, quelqu'un qui vient d'un service d'eau potable ou qui vient d'une grande entreprise de l'eau et de l'assainissement ne peut pas, après quelques années d'expérience, intégrer les agences de l'eau sans perdre une part importante de son salaire. Cela amène des recrutements infructueux.

C'est un phénomène qui va gagner d'autres villes moyennes telles que Nantes ou Orléans et mettre en péril les recrutements, y compris sur Loire-Bretagne.

Pour l'instant, nous arrivons encore à recruter sur Loire-Bretagne mais nous nous devons – les six directeurs généraux des agences de l'eau ont d'ailleurs déjà commencé – engager des discussions avec le ministère. Toutes les discussions qui étaient prévues au mois de juin ont été annulées ou reportées. Les organisations syndicales des six agences de l'eau espèrent, dès que nous aurons un ministre de l'Environnement et un directeur ou une directrice de l'eau et de la biodiversité, pouvoir reprendre rapidement les discussions.

Il existe un statut assez proche qui s'appelle le quasi-statut de l'environnement pour une partie du personnel non fonctionnaire contractuel du ministère de l'Environnement et de l'OFB. Les différentes organisations syndicales souhaitent reprendre les négociations sur l'évolution du quasi-statut de l'environnement et du quasi-statut des agences de l'eau.

M. le président :

Je rappelle que le plan Eau gouvernemental s'est accompagné d'une possibilité de recettes supplémentaires. Le ministre Béchu s'était attaché à ce que les postes du ministère ne soient plus diminués, y compris ceux des agences de l'eau, pour permettre la mise en œuvre de ce plan. Evidemment, ce n'est jamais assez. Néanmoins, c'est une première par rapport à la baisse des effectifs que nous avons vécue pendant plusieurs années. Pour que nos services fonctionnent, pour que l'agence soit pertinente, il faut un accompagnement technique. Je salue la très grande disponibilité, l'expérience et la qualité des agents de l'agence de l'eau. Je vous propose donc de soutenir cette démarche.

Mme la Préfète :

En tant que préfète et représentante des membres du gouvernement, je suis également employeur public. Je subis aussi le manque d'attractivité pour les équipes. A la préfecture du Loiret, nous avons plusieurs dizaines de postes vacants. Je l'ai dit pour les 60 ans de l'agence et de la loi sur l'eau – je ne vais pas changer de position –, je pense qu'il faut effectivement revoir ce quasi-statut. Je serai aux côtés du directeur général et du président pour être votre « avocate » dans les discussions à venir avec le prochain gouvernement.

Cela étant, en tant que représentante des ministères, comme je ne sais pas du tout quelle est leur position, je ne vais pas prendre part au vote. Cependant, vous pouvez compter sur moi. Je pense que les conditions salariales sont importantes pour attirer les candidats. Certes, ce n'est pas le seul élément. Il y en a d'autres auxquels il faut réfléchir et travailler pour assurer l'attractivité des postes et le sens de la mission. Je pense qu'à l'agence de l'eau, vous n'avez pas d'état d'âme sur le sens de votre mission et c'est très important.

Puis, il y a toutes les conditions annexes. Est-on capable d'aider un conjoint à trouver un travail ? Est-on capable d'aider à l'installation ? Tout ce qui fait l'écosystème est très important. Il faut aussi, au-delà des conditions salariales, réfléchir à ces aspects.

Mme FORTUNE :

Je représente FNE Centre-Val de Loire. C'est effectivement une question qui n'est pas du tout anecdotique. Au-delà du principe qui me paraît très bon et important à considérer pour le comité de bassin, c'est aussi, très pragmatiquement, une façon d'améliorer la déclinaison des programmes d'intervention dans les territoires. En effet, le turnover coûte cher aux organisations, quelles qu'elles soient. Ainsi, il est important de se poser ces questions vraiment sérieusement.

Mme HAAS :

Je voulais aussi intervenir au nom de mes collègues élus. Je pense qu'il n'y en a pas un seul qui dira le contraire, nous avons besoin de services forts. Nous avons besoin d'être accompagnés. C'est extrêmement important. Nous sommes en total soutien de cette initiative.

M. DORON :

Je voulais apporter mon soutien plein et entier par rapport à ce constat qui est partagé par les autres services déconcentrés de l'Etat, y compris la question qui est réelle de l'attractivité.

Il me semble essentiel de rappeler les besoins en matière de compétences et de moyens organisationnels. Dans certains cas, nous avons des difficultés à faire émerger et à accompagner les maîtrises d'ouvrage. Or, l'agence de l'eau et ses services localement sont prépondérants dans la courroie de transmission pour faciliter l'appropriation des programmes d'intervention et l'accompagnement pour faire émerger ces programmes.

Ainsi, je soutiendrai cette motion ainsi que mes collègues membres de notre réseau. Effectivement, il y a une forme de transparence et de concomitance dans la forme par rapport à ce qui existe au niveau de l'Office français de la biodiversité sur le quasi-statut. En tant qu'administrateur de l'OFB, je peux dire que nous partageons cette préoccupation qui est essentielle pour l'avenir de nos services.

M. FERRAND :

M. le Président, je voulais juste intervenir sur votre propos liminaire qui citait l'exemple de la station d'épuration de Clermont-Ferrand. Pour être complètement transparent et dire toute la vérité, c'est un projet qui date maintenant de plus de vingt ans et qui consiste à récupérer les eaux de la station d'épuration mais aussi les eaux de lagunage d'une sucrerie. Celle-ci a disparu il y a trois ans. Ce projet a failli disparaître complètement parce que les bassins de lagunage devaient être vendus par la coopérative de la sucrerie pour devenir un terrain constructible.

C'est à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes que les collectivités autour ont été mobilisées. Cela a permis de racheter ce terrain pour pouvoir le mettre à disposition des agriculteurs. Ceux-ci participeront aussi au financement. Toutefois, sans l'initiative de la Région pour arriver à racheter ces terrains, ce projet serait complètement tombé à l'eau.

Je voudrais aussi signaler que la demande de financement a été faite à l'agence de l'eau et qu'elle n'a pas répondu présente sur ce projet. Ainsi, seules les collectivités ont financé. Sans cela, le projet serait perdu. Celui-ci présente le double avantage de récupérer les eaux et de les stocker pour l'irrigation, mais aussi de les traiter par les UV. Cela fait que ces eaux sont complètement dépolluées au moment de l'irrigation et pourront servir notamment au maraichage et à différentes autres utilisations.

Il faut être complètement transparent, c'est un projet qui est vieux et dont les collectivités ont été les garantes de la pérennité.

Mme ROUFFET-PINON :

Je n'ai pas vu de panneau « Région » comme il en existe dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes. Dans les petites communes de mon secteur – j'habite une commune de 300 habitants –, il y a trois panneaux « Région ». S'ils avaient mis un grand panneau « Région », on aurait su que c'était la région qui s'était occupée des eaux usées de la métropole.

M. MOREAU :

Chers collègues, je voulais, en préambule de cette réunion, vous parler de la future manifestation qui est prévue à Melle dans les Deux-Sèvres par les mouvements anti-bassine en fin de semaine prochaine. Je vous informe qu'un certain nombre d'élus (députés, conseillers départementaux, etc.) ont décidé d'organiser, demain après-midi, une rencontre pour appeler à l'apaisement.

Cette nouvelle manifestation aura lieu dans un contexte politique très chaud, très changé et qui prend des proportions un peu différentes que par le passé. En effet, on ne sait pas comment elle va être maîtrisée dans le sens où des organisations professionnelles syndicales ont appelé à une certaine mobilisation. On voudrait bien éviter les affrontements, non seulement avec la police mais aussi avec les agriculteurs, ce qui est tout à fait envisageable fin de semaine prochaine. Cet appel à l'apaisement, je suppose que le comité de bassin va aussi, positivement, le mettre en place.

Nos inquiétudes sont grandes, d'autant plus que cela se passe dans un contexte politique différent. D'autre part, le tribunal administratif vient de retoquer l'AUP (autorisation unique de prélèvement), considérant que les volumes totaux étaient trop élevés, notamment sur les prélèvements estivaux. Puis, un certain nombre de paramètres n'avaient pas été totalement respectés dans le protocole.

En conclusion, nous considérons que l'apaisement est le préalable à toute volonté de négociation future. La Fédération régionale de l'agriculture biologique est un peu au centre des débats parce que nous considérons que nous sommes responsables à la fois de la gestion quantitative et de la gestion qualitative sur ce territoire. Cela me paraît très important que nous puissions, toutes et tous ensemble aujourd'hui, nous dire que l'apaisement est nécessaire avant cette rencontre de la semaine prochaine.

M. ALBERT :

Je n'avais pas prévu de parler de tout cela dans le contexte du comité de bassin. A un moment donné, il faut que le territoire se prenne en main. En l'occurrence, le territoire est en train d'agir avec ses élus qui viennent de familles politiques différentes. Ils vont appeler à l'apaisement sur Melle. Je serai d'ailleurs parmi ces élus. Il faut laisser faire le territoire.

M. le président :

Evidemment, toute forme de violence est inacceptable. Sainte-Soline en a déjà beaucoup souffert, que ce soit son territoire ou ses habitants. Je vous rappelle que nous avons voté une motion. Nous avons vraiment essayé d'œuvrer pour la pacification, donc nous en restons là. Si le comité de bassin est appelé demain par les élus locaux pour les épauler dans une démarche qui visera à réconcilier les territoires, nous répondrons présents. Je sais que M. Martins réalise un travail considérable au niveau de la CLE pour essayer d'avancer sereinement et paisiblement dans cette affaire. Effectivement, nous n'avons pas besoin de troubles en ce moment.

Je mets maintenant aux voix la motion sur le quasi-statut.

- *Motion. Revalorisation du quasi-statut des agences de l'eau.*
- **Adoptée à la majorité (111 voix pour, 5 voix contre, 17 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-12 du 11 juillet 2024.

M. MARQUES :

Je vous remercie pour cette motion. A ma connaissance, cela fait un certain nombre d'années qu'il n'y a pas eu de décision ou de motion du comité de bassin en faveur du personnel de l'agence de

l'eau. Je voulais le souligner. Je vais faire un retour à mes collègues. Je vous remercie pour cet avis.

M. le président :

Par contre, nous avons toujours souligné la qualité du travail.

M. MARQUES :

Absolument ! Nous ne l'avons pas formalisé dans les motions mais il y a eu un soutien de nombreux élus et dans de nombreuses commissions. Je vous remercie.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2024**

Point « instances » n°1 de l'ordre du jour

M. le président :

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je soumetts le procès-verbal au vote.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 16 avril 2024.*
- **Adoptée à la majorité (124 voix pour, 2 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-13 du 11 juillet 2024.

**ELECTION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) DU COLLÈGE DES
PARLEMENTAIRES ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE**

Point « instances » n°2 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

La vie de nos organisations fait qu'il y a des départs, il faut donc organiser les arrivées. Une représentante des collectivités territoriales, Mme Françoise Grivotet, qui a été maire de Saint-Jean-le-Blanc sur la métropole orléanaise, a perdu ses fonctions et a quitté le comité de bassin et de facto le conseil d'administration. Il y a donc un poste disponible de représentant des collectivités au conseil d'administration de l'agence de l'eau.

La parité doit être assurée. Or, il y a 11 postes pour les collectivités au conseil d'administration. Actuellement, nous avons 5 hommes et 5 femmes. Ainsi, le candidat peut être un candidat ou une candidate. Il n'y a pas de règle particulière sur le sujet.

A ce jour, les services de l'agence ont reçu la candidature de M. Vial, vice-président de Clermont Auvergne Métropole, et de M. Soulabaille, conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine.

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je donne la parole à nos deux candidats pour qu'ils puissent se présenter. Ensuite, nous passerons au vote, avec un vote qui sera exclusif au collège des collectivités.

M. GUTTON :

Effectivement, seuls voteront les représentants des parlementaires et des collectivités ou des personnes qui auraient des pouvoirs de ces personnes-là.

M. VIAL :

J'ai souhaité poser ma candidature parce que je suis un peu inquiet des dernières évolutions du fonctionnement des agences de l'eau.

Mme la Préfète l'a rappelé tout à l'heure, c'est une institution qui existe depuis soixante ans, qui a sa logique, à savoir la logique de bassin hydrographique. On raisonne de l'amont jusqu'à l'aval pour une politique cohérente. Or, les derniers changements posent des difficultés pour avoir une politique la plus cohérente possible. La politique de l'eau n'est pas une politique que l'on gère à court terme. C'est du moyen et du long terme. Il est donc impératif de continuer à avoir une politique qui se traite sur le moyen et le long terme.

L'autre élément important dans cette représentation des collectivités territoriales, c'est de pouvoir participer à cette gouvernance qui est plurielle dans les agences pour que l'ensemble des usagers s'écoute et se parle. M. Ferrand donnait tout à l'heure l'exemple de la station d'épuration des Trois-Rivières de Clermont Auvergne Métropole. Effectivement, c'est la Région qui a poussé. Néanmoins, il y avait aussi un dialogue entre collectivités qui a permis de faire aboutir le projet. C'est donc le territoire qui a réussi à trouver des solutions. C'est dans le dialogue que nous sommes arrivés à trouver des solutions, notamment sur la gestion équilibrée de la ressource en eau qui va être le gros sujet de ces prochaines années. Si on ne se parle pas, nous n'arriverons pas à avancer et à trouver les bonnes solutions.

Dernier point, je serai également extrêmement vigilant sur le principe du pollueur-payeur et notamment sur la répartition des redevances entre les différents usages.

Voilà l'objet de ma candidature au collège des collectivités territoriales du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

M. SOULABAILLE :

Bonjour à toutes et à tous. Je suis vice-président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en charge de l'eau, de la biodiversité et de l'espace naturel. Il y a trois principales raisons à ma candidature. Il y a d'abord le fait que la Bretagne est peu représentée au CA aujourd'hui. J'en profite au passage pour saluer Mme Lamour, la seule représentante de la Bretagne au CA. A ce jour, les régions présentes au comité de bassin ont deux, voire plus de représentants au sein de l'agence, à l'exception de la Bretagne. Ma candidature s'explique en grande partie pour que la Bretagne soit vraiment présente au CA. En effet, nous avons des spécificités propres en Bretagne. Nous avons des eaux superficielles principalement. Nous avons des problématiques de la ressource, en particulier sur les communes littorales en période estivale où c'est très compliqué. Nous avons des enjeux avec la conchyliculture. Nous avons véritablement des enjeux bretons. C'est donc un souhait de renforcer la présence de la Bretagne au sein de l'agence.

L'autre raison, c'est la situation en Ille-et-Vilaine. Nous avons de très grosses problématiques tant sur la quantité que sur la qualité. Nous avons 3 % de masses d'eau de bonne qualité. En termes de quantité, il faut avoir à l'esprit que l'Ille-et-Vilaine accueille 10.000 nouveaux habitants par an. Nous sommes dans une situation vraiment délicate et complexe. Dans les années à venir, le rôle du comité de bassin et de l'agence de l'eau est vraiment primordial. Certes, ce n'est pas propre à l'Ille-et-Vilaine. Je peux parler de la Vendée, de la Loire-Atlantique et d'autres départements. Néanmoins, en Ille-et-Vilaine, il y a un contexte très compliqué.

La troisième raison à ma candidature concerne l'agence de l'eau à proprement parler. C'est mon premier mandat. Depuis que je suis élu, j'ai la chance de constater l'implication, le

professionnalisme, l'expertise, la disponibilité et l'écoute de l'agence de l'eau, tant sur le terrain directement mais également lors des différentes commissions Programme et Planification. Tout le travail et l'expertise de l'agence de l'eau sont quelque chose de très stimulant. D'ailleurs, j'en profite pour dire tout mon soutien à la motion qui a été votée en tout début de séance.

En conclusion, les années qui vont venir ne vont pas être simples. Maintenant, je suis très optimiste parce que je vois de très belles réalisations sur l'ensemble des territoires. Je vais juste reprendre deux mots qui ont été dits depuis le début de la séance par le président, par M. Moreau et par M. Vial : travailler ensemble. En effet, c'est tous ensemble que nous réussirons à tendre vers des solutions et de manière effectivement apaisée. Je vous remercie.

Mme FORTUNE :

Nous faisons régulièrement cette remarque. Nous apprécierions beaucoup – en l'occurrence, notre collègue n'est pas concerné mais je pense que c'est important pour tout le monde – avoir régulièrement des décomptes des présences et des participations des uns et des autres dans les différentes commissions, au comité de bassin, au CA, etc., et le plus rapidement possible. En effet, si nous les avons six mois après, cela ne sert pas forcément à grand-chose. Cela nous paraît vraiment important en termes de transparence. Il n'y a pas spécialement un rapport avec les candidats mais globalement, c'est quelque chose que nous demandons régulièrement. Cela nous paraît très important de le mettre en place.

M. le président :

En effet, il est important que les représentants de notre organisation soient très présents au CA de l'agence. Autant l'absence au CB, au bout de deux ou trois séances, vaut un courrier de rappel aux membres concernant l'importance de leur présence aux instances, autant cela n'existe pas pour le CA. Nous allons voir comment organiser cela. Néanmoins, c'est une instance qui est très largement suivie.

Je vous propose de procéder au vote.

M. GUTTON :

Seuls les représentants des collectivités et du parlement ont le droit de vote.

Mme ROUSSET :

Bonjour à tous. Je prends la parole à la suite de cette réaction dans la salle concernant la présence des personnes aux différentes réunions. Je ne sais pas ce que cela sous-entend mais c'est désagréable. Je pense que les gens vont dans ces institutions et dans ces instances parce qu'il y a un engagement de leur part. La suspicion n'est pas agréable.

Mme la Préfète :

Je ne pense pas, Mme Rousset, qu'il y ait une suspicion. En vérité – j'en témoigne en tant que présidente du conseil d'administration –, il y a un investissement, une implication et une connaissance des sujets en commission et en bureau qui sont remarquables, avec des gens qui sont parfois à distance, parfois présents, mais qui travaillent. Il faut simplement que nous puissions le redire régulièrement.

Mme FORTUNE :

Je parlais juste de transparence d'informations. Je ne mettais absolument personne en cause.

Mme la Préfète :

C'est pour cela que j'indiquais à Mme Rousset qu'il n'y a rien de désagréable dans votre question. Il y a une interrogation. Nous pouvons en porter témoignage. Puis, nous pouvons le redire régulièrement. Soyez assurée qu'ici, ça travaille vraiment !

M. DORON :

Je voulais rassurer notre collègue, Mme Rousset. Il n'y a aucun loup derrière la remarque, si ce n'est de constater à la marge que pour certains membres du conseil d'administration ou du comité de bassin, notamment pour la participation aux commissions qui est importante, il peut y avoir des défaillances répétitives. Cela mériterait effectivement un petit rappel amical de l'engagement qui est pris. Cela prend une résonance toute particulière par rapport aux propos de notre président en début de séance sur les questions d'implication, de partage et d'écoute de manière à ce qu'il y ait une représentation équilibrée. Trop souvent, nous nous voyons opposer le fait qu'il y a une sous-représentation des élus ou de certaines catégories d'usagers alors que la nôtre serait surreprésentée. Je pense que cela permet aussi de remettre l'école au centre du village.

M. le président :

Je vous propose de passer au vote.

- *Election d'un(e) représentant(e) des collectivités territoriales au conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.*
- ***M. Yoann Soulabaille est élu à la majorité (28 voix pour M. Soulabaille, 23 voix pour M. Vial, 1 vote blanc).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-14 du 11 juillet 2024.

PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION DE LA COMMISSION THÉMATIQUE COMMUNICATION ET ACTION INTERNATIONALE

Point « instances » n°3 de l'ordre du jour

Mme MEZIERE-FORTIN :

Bonjour à tous. C'est un dossier que vous avez vu passer à l'ordre du jour des deux dernières plénières et qui n'a jamais été totalement traité soit par manque de temps, soit par manque de structuration suffisante de ce dossier. En effet, nous souhaitons faire évoluer la commission Communication et Action internationale, notamment en lien avec le fait qu'il y avait une très faible présence, en tout cas une dégradation du nombre de présents de commission en commission. Au final, ce dossier a été reporté de manière à ce que nous puissions mieux le traiter au sein de la commission Communication. Après un certain nombre d'appels de ma part pour que vous soyez un peu plus impliqués, nous avons pu travailler le 7 mai sur l'évolution de cette commission Communication.

Des propositions avaient été faites et évoquées avec le président du comité de bassin et la présidente du conseil d'administration avec l'idée, dans un premier temps, de séparer potentiellement les deux thématiques que sont d'un côté la communication de l'agence et de l'autre les actions internationales et les dossiers de demande de subvention qui étaient proposés. Il est proposé éventuellement de créer des groupes de travail rattachés à des commissions déjà existantes, à savoir un groupe de travail « information et sensibilisation » rattaché par exemple à la commission Programme ou Planification qui aurait pu se réunir à la suite des plénières du comité de bassin, et un deuxième groupe de travail « solidarité internationale » qui aurait été rattaché à la commission des aides qui émane du CA.

D'autre part, l'objet était aussi d'informer et d'associer, au moins une fois par an, l'ensemble des membres du comité de bassin sur ces deux thématiques.

Après de longues discussions en commission Communication le 7 mai, les membres se sont exprimés et ont considéré que le fait de rattacher les sujets internationaux et les demandes d'aide à la commission du conseil d'administration risquait de beaucoup « invisibiliser » ces dossiers qui auraient été traités plutôt en fin de journée alors qu'ils ont une importance importante – excusez-

moi pour la redondance des mots – et que finalement, c'était en commission Communication et Action internationale que nous pouvions prendre le temps de les étudier au cas par cas, notamment avec l'aide précieuse d'Hervé Gilliard.

Par ailleurs, le rattachement de la thématique « communication » à d'autres commissions risquait aussi de condamner ces dossiers, avec un ordre du jour qui est souvent très chargé. La plupart du temps, les membres des commissions finissent par partir un peu plus tôt pour diverses raisons, dont les déplacements et le transport. Par conséquent, il ne nous apparaissait pas efficace de travailler de cette manière.

Ainsi, le groupe de travail de la commission Communication a souhaité conserver le fonctionnement actuel, c'est-à-dire une commission ad hoc Action internationale et Communication au sein d'une même journée avec le traitement des deux thématiques.

En revanche, la proposition de pouvoir faire un retour, au minimum une fois par an, à l'ensemble des membres du comité de bassin sur les actions et les sujets de communication a été évoquée et acceptée par l'ensemble des membres de la commission Communication, avec l'objectif que ces sujets de communication soient abordés lors des commissions territoriales avec un principe d'ascenseur, c'est-à-dire que ce ne soit pas uniquement descendant vers les commissions territoriales mais que chaque commission territoriale puisse également faire remonter à la commission Communication ses besoins en termes de communication ou de problématiques qui sont propres à certains territoires pour permettre un apaisement sur des sujets un petit peu tendus. Guy Moreau parlait de la nécessité d'apaiser le dialogue. Cela pourrait tout à fait être un sujet à traiter.

Ainsi, les membres de la commission Communication souhaitent maintenir le format actuel de la commission. Je suis particulièrement ravie de voir que sur les deux dernières commissions Communication, nous avons été plus nombreux que les fois d'avant. Finalement, mes prises de parole ne sont pas complètement inutiles. Néanmoins, ce n'est pas suffisant. Nous constatons souvent, en totale transparence, une surreprésentation des usagers non économiques lors de ces commissions Communication et Action internationale. Nous souhaitons nous assurer que la démocratie est respectée dans cette commission et que l'ensemble des collègues puisse être présent.

Nous avons éventuellement envisagé, pour que l'ensemble des collègues soient présents, que les collègues puissent flécher deux membres, ou plusieurs membres, qui viendraient en commission Communication et Action internationale de manière variée en fonction des emplois du temps de chacun et que nous puissions conserver la dynamique avec l'ensemble des collègues.

M. le président :

J'ai tenu à ce que Mme Mézière-Fortin intervienne au début de notre comité de bassin parce que c'est un sujet extrêmement important. Là, nous allons voter le 12^e programme. Nous allons voter l'augmentation des redevances. Il va falloir communiquer, expliquer et convaincre de l'intérêt de nos démarches. Nous avons vécu de belles heures. Quand nous avons beaucoup d'argent, nous pouvions le distribuer. Maintenant, cela va devenir plus compliqué. Il va falloir expliquer nos choix, nos stratégies. Je pense que la communication est extrêmement importante.

Je viens de recevoir une lettre signée par les structures de bassin versant du Grand Ouest. Quand j'ai vu le nombre de logos, j'ai été surpris. Ils sont très inquiets à propos du financement du grand cycle de l'eau. Nous pouvons comprendre leurs inquiétudes surtout à la fin du 11^e programme. Nous n'avons pas encore démarré le 12^e. Le plan Eau est parti. Les redevances n'ont pas encore été augmentées. Tout cela crée de la tension. Il va falloir expliquer.

Je compte beaucoup sur cette commission pour nous aider à bien nous impliquer et à bien faire comprendre notre organisation ou nos organisations. Il est extrêmement important que cette commission puisse travailler. Encore une fois, je tiens à remercier tous les membres qui participent à ce travail.

Mme BRUNY :

Je me réjouis de voir cette commission Communication sortir de ses questionnements et voir sa pérennité décidée. Effectivement, c'était un peu traumatisant pour certains membres de la commission de se voir poser des questions éventuelles sur sa disparition, y compris pour les

dossiers internationaux qui sont majeurs pour notre agence et pour les pays qui reçoivent nos aides. Comme le président vient de l'exprimer, c'est toute cette communication qui doit être faite. Nous le voyons sur le terrain, l'agence n'est pas forcément connue, le comité de bassin non plus, donc nous avons beaucoup à faire.

Je me réjouis vraiment de cette décision. Il faut aussi que de nouvelles personnes viennent s'associer à nous dans cette commission. Certains ont fait part de leur souhait de rejoindre la commission, donc je me réjouis vraiment du travail qui sera mené dans les mois à venir.

M. PIRIOU :

En commission Planification, dans la discussion sur les enjeux du bassin Loire-Bretagne qui vont être à l'ordre du jour à la fin de la séance d'aujourd'hui, nous avons demandé que la communication soit mise dans l'intitulé de l'enjeu 2, qu'elle soit rajoutée dans le texte en plus de la connaissance. Cela donnerait en termes d'enjeu 2 : la connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures. Ainsi, la communication doit rentrer dans un enjeu, notamment dans le futur Sdage.

Je souhaiterais aussi que dans l'écriture de ce chapitre du prochain Sdage, la commission Communication soit partie prenante. Comme la commission Littoral qui écrit en préalable les textes et la commission Milieux naturels qui écrit le chapitre 4 sur le milieu naturel, je souhaiterais que la commission Communication soit également partie prenante de l'écriture.

M. GUTTON :

Cela peut apparaître comme un détail mais nous proposons de modifier le règlement intérieur pour répondre à la proposition qui est faite de pouvoir se faire représenter par un membre du même collège de façon à assurer un équilibre dans la représentation des collèges. Vous avez sous les yeux la modification de l'article 12 des commissions du comité de bassin qui indique : « Les membres de la commission Communication et Action internationale peuvent se faire représenter par un membre du même collège en cas d'impossibilité de participer à la commission, ceci afin de garantir la représentativité des différents collèges ».

M. le président :

Je soumetts au vote la modification du règlement intérieur. Qui est pour ?

- *Règlement intérieur du comité de bassin. Amendements.*
- **Adoptée à la majorité (129 voix pour, 3 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-18 du 11 juillet 2024.

11^E PROGRAMME D'INTERVENTION : BILAN DES ENGAGEMENTS DES AIDES ET PROJET DE MODIFICATION DE LA MAQUETTE FINANCIÈRE

Point « programme » n°1 de l'ordre du jour

M. le président :

Nous passons au 11^e programme d'intervention. Je donne la parole à M. Albert sur ce sujet, en précisant d'entrée de jeu que le moment qui va être déterminant, ce sera le CB du mois d'octobre. Néanmoins, il était important que nous puissions faire un état des discussions et vous préciser les points sur lesquels des consensus se dégagent et ceux sur lesquels il y a des difficultés. Il est important que le comité de bassin ait l'ensemble de ces informations.

M. ALBERT :

La première délibération concerne une modification dans les domaines qui amène à être devant le comité de bassin aujourd'hui. Nous allons avoir une année 2024 hors norme, avec un budget très important. Un certain nombre de dispositifs ont été mis en œuvre ces dernières années sur le programme. Il y a eu notamment France Relance et les études HMUC en 2022, puis les canalisations fuyardes en 2023. L'année 2024 va être une année record.

Tout le monde s'inquiète de la façon dont nous allons finir l'année et pose la question de la répartition des aides demain dans le 12^e programme. Je compare la situation avec des personnes qui feraient leurs provisions de pâtes et qui achèteraient plus de paquets que nécessaire pour s'assurer d'en avoir pour le lendemain. En effet, beaucoup de demandes sont faites dès aujourd'hui, de peur de ne pas en avoir, alors que les travaux n'auront pas forcément lieu en 2024, ni même en 2025. Je connais des syndicats de rivière qui font une demande maintenant pour ne faire les travaux qu'en 2026.

Or, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Nous allons avoir un 12^e programme qui va être encore plus important que le 11^e dans sa globalité. Certes, nous avons un démarrage qui va être un peu plus compliqué vu les engagements de 2024. Néanmoins, il y aura bien un 12^e programme.

Je rappelle que sur le 10^e programme, nous avons eu aussi des modifications de maquettes. A ce moment-là, nous avons fait un deal de transition. En l'occurrence, il y aura aussi des transitions entre le 11^e et le 12^e programme, c'est pour cela qu'il ne faut pas avoir d'inquiétude. Sur le 10^e programme, 28 M€ ont été reportés sur le 11^e, émanant des collectivités qui ont fait l'effort pour l'industrie à cette époque, ce qui a permis d'honorer le début du 11^e. C'est l'exemple type d'une transition entre les programmes.

Cela nous amène aujourd'hui à la modification du 11^e programme. Nous avons notamment reconduit des appels à projets de plan de résilience pour 120 M€. Le directeur général a aussi proposé de relever la maquette financière de dépenses de 51 M€. Ensuite, nous avons eu une discussion, que ce soit en conseil d'administration ou en comité de bassin, concernant les MAEC et la CAB, avec 109 M€ qui ont été engagés sur les deux premières années, ce qui va faire beaucoup moins d'engagements sur les années à venir. Cela induit une modification de maquette à - 22 M€ sur le domaine 1 par rapport à des dépenses qui ne seront pas effectuées sur ce domaine.

Ensuite, l'équilibre se fait toujours entre le domaine 2 et le domaine 3. Nous avons - 114 M€ sur le domaine 2. Cela porte en grande partie sur les collectivités. C'est surtout répertorié sur les lignes 11 et 25, mais aussi sur la ligne 12. Nous avons mis une marge forte sur le domaine 3, que ce soit sur la gestion des eaux pluviales avec les renaturations, sur la lutte contre les pollutions agricoles ou sur la restauration des milieux. C'est pour cela qu'il vous est proposé de rajouter 136 M€ sur le domaine 3.

La commission Programme a voté cette délibération à la majorité moins 7 abstentions.

Mme la Préfète :

Nous avons examiné cette nouvelle maquette du 11^e programme lors du dernier conseil d'administration du 27 juin. Il s'agit aujourd'hui de solliciter l'avis conforme du comité de bassin. Les membres du conseil d'administration sont invités à rester après cette réunion du CB pour redélibérer sur ce qui a déjà été validé.

Cela étant, je ne peux que conforter les propos de M. Albert. Effectivement, il y a beaucoup d'argent. Certains considéreront que ce n'est jamais assez. Néanmoins, ce sont des volumes qui progressent.

Par ailleurs, il faut éviter ce côté « thésaurisation » en demandant des subventions alors que les projets ne sont pas mûrs. Quand on accorde une subvention, on a quatre ans pour l'exécuter. Il est ridicule de thésauriser par avance. Il vaut mieux faire passer les projets les plus mûrs. Il y a une file d'attente. Pendant ce temps-là, ceux qui ont des ambitions peuvent les peaufiner. De toute façon, elles seront financées.

Effectivement, il fallait procéder aux différents transferts entre domaines pour que la maquette du 11^e programme corresponde à la réalité des besoins.

M. le président :

Nous sommes donc sur un avis conforme du comité de bassin dans le cadre d'un changement de la maquette générale du programme. Nous avons déjà abordé ces sujets.

M. DORON :

Je souhaite rebondir sur les propos de notre président de commission. Ce dernier a fait référence à la modification de maquettes financières telle qu'elle s'était opérée dans le 10^e programme, en rappelant que c'est un exemple type de transition entre les programmes. Sauf que dans le cadre du 11^e, nous ne sommes pas du tout dans la même situation. Chacun sait ce qu'il en est de cette modification de la maquette financière eu égard au contexte et à certaines décisions gouvernementales. L'effort à consentir, qui se voudrait consensuel, n'est pas partagé et est reporté.

Je pense que nous ne sommes pas du tout dans la même situation. On ne peut pas parler véritablement de deal ou de transition, sauf à revenir aux paquets de pâtes que M. Albert évoquait, notamment par rapport à ce que l'on appelle le rebranding, c'est-à-dire l'opération qui consiste à laisser l'emballage dans sa globalité et avoir pour autant, à prix égal, moins de matières premières. Nous nous situons un peu dans cet état d'esprit. Je vous remercie d'ailleurs de m'avoir donné les éléments de langage préalables pour porter et supporter mon propos.

Je voulais insister là-dessus parce que le compte n'y est pas. Quand bien même on a voulu rassurer un certain nombre d'acteurs, force est de constater que des programmes qui s'inscrivent dans le long terme en matière de restauration des cours d'eau, avec des contrats territoriaux, se voient aujourd'hui soit bloqués, soit faisant l'objet d'un propos d'attente qui n'est pas des plus rassurants. C'est le cas de certains dossiers sur lesquels l'alerte nous a été donnée. Cela viendrait en écho avec le courrier que vous venez de recevoir, dont nous n'avons pas connaissance mais en tout cas, des inquiétudes ont été formulées par les acteurs dans les territoires concernant des actions qui sont longues, ambitieuses et qui nécessitent un soutien constant, dont la phase de réalisation arrive souvent en fin de programme.

Je voulais rappeler cet élément de contexte qui n'est pas du tout neutre, loin de là, tant sur le plan politique et stratégique que financier. Cela obère aussi des difficultés sur la préparation du 12^e programme même si les choses ne sont pas stabilisées. Nous pouvons espérer qu'on redressera la barre dans un souci d'apaisement, de recherche de consensus et d'obligation de résultat. Aujourd'hui, nous avons plus d'argent pour déconstruire que pour structurer la politique de l'eau en France, ce qui est assez ahurissant, qui plus est dans le contexte du bassin Loire-Bretagne.

Puis, même s'il y a un certain nombre de rééquilibrages dans le domaine 3, il y a malgré tout une forme de déséquilibre en fonction des lignes dans ces programmes. C'est la conséquence de certaines décisions politiques qui viennent largement interférer dans le dispositif et dans la sérénité qui devrait être la nôtre dans le cadre de ce débat.

En ce qui nous concerne, nous allons nous abstenir sur ce vote. En effet, nous tenons à donner un signal fort en ce domaine, tant sur cette adaptation numéro 25 que sur les conséquences que cela emporte aujourd'hui dans les territoires de manière directe, avec le blocage de certaines interventions qui sont tout aussi urgentes et importantes. Notre objectif, qui devrait être commun, est celui de l'atteinte du bon état écologique des eaux.

M. le président :

J'entends bien mais cette délibération n'enlève en rien tout le travail que nous menons, en partenariat d'ailleurs avec Mme la Préfète auprès de l'Etat sur un certain nombre de dossiers. Nous en avons parlé. Nous poursuivons. La question des redevances est posée, et continue à être posée, en termes de destination et de financement.

J'ai reçu cette lettre des structures du grand cycle la semaine dernière. Je vais la transmettre à l'ensemble des membres du comité de bassin. J'en ai parlé avec M. le Directeur. Je vais le proposer à Mme la Préfète. Nous allons faire une visioconférence avec l'ensemble des acteurs pour bien mettre les choses au point.

On ne peut pas reprocher à l'agence de l'eau, sur la question du grand cycle, de ne pas avoir financé très largement ces structures. Cela a été fait historiquement, parfois à 80 % dans le cadre de la mise en œuvre des Sage, des CLE, etc. En fait, elles ont un certain nombre d'inquiétudes parce qu'une réduction des subventions amènera une augmentation de l'autofinancement. Il faudra que chacun assume ses responsabilités en matière de grand cycle, y compris les territoires.

Certes, nous continuerons à faire mais nous ne pourrons pas tout faire. Je précise également que ce sont ces mêmes structures de bassin versant qui nous ont fortement incités à financer les mesures agroenvironnementales et climatiques au moment où le débat est intervenu. Il est d'ailleurs prévu que nous réunissions aussi les présidents de CLE. Nous verrons comment organiser tout cela. Nous aurons tous ces sujets à expliquer. Encore une fois, nous faisons avec les données que nous avons aujourd'hui.

Mme ROUFFET-PINON :

Je suis au comité territorial des Hautes vallées du Cher. Je vous lis le message que j'ai reçu hier soir :

« Madame, monsieur, les conditions d'aide financière de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, propres au 12^e programme à venir, devraient être fixées début octobre 2024. De ce fait, le programme financier prévisionnel du comité territorial des Hautes vallées du Cher 2025-2027 ne pourra être stabilisé avant. C'est pourquoi le prochain comité de pilotage, initialement prévu le 18 septembre 2024, est reporté au 28 novembre 2024 à 10h. Je vous remercie par avance ».

M. GUITTON :

Je crois que tout le monde peut comprendre que nous soyons collectivement, en comité de bassin et en conseil d'administration de l'agence de l'eau, contraints à faire avec le contexte. Nous devons faire des choix à un moment. Peu importe que nous puissions regretter éventuellement les décisions gouvernementales ou pas, au moment où nous devons boucler un budget, nous sommes en responsabilité. Nous devons donc trouver une manière d'y répondre.

Concernant la transition entre les deux programmes, je n'ai pas l'expérience de ce qui s'est passé entre le 10^e et le 11^e. En revanche, la leçon qu'il faudrait que nous arrivions à tirer de cette période, c'est que s'il y a des acteurs qui achètent des pâtes avant qu'il en manque, c'est un vrai sujet. Il faut donc voir comment éviter d'avoir ce comportement et quelle garantie nous pouvons leur donner. Sinon, dans nos process, il faut faire en sorte que ces dossiers soient identifiés et mis de côté.

Des retours que j'ai avec différentes casquettes et provenant de différents acteurs, c'est que personne ne remet en cause l'investissement majeur de l'agence de l'eau dans le financement de projets de grand cycle ou de petit cycle. Ce que les acteurs ont du mal à comprendre et à gérer, ce sont des engagements qui sont pris et qui, finalement, ne sont pas tenus. M. le Directeur indiquait qu'il y aurait peut-être des engagements, de part et d'autre, à prendre.

Je me retrouve, au titre soit d'un syndicat, soit d'une collectivité, à avoir un engagement pris avec l'agence. On va vers les communes pour leur dire qu'il y a un programme et des financements et qu'elles peuvent y aller. Tout le monde travaille. Puis, elles se retrouvent au pied du mur en apprenant que finalement, les financements sur lesquels ont été bâtis la discussion et le partenariat ne sont plus disponibles.

En fait, les choses sont fragilisées par deux situations, la première étant la proposition de retarder d'un an. Je sais que dans un certain nombre de territoires, des projets vont être retardés d'un an. C'est dommage parce qu'il n'y a pas la garantie du financement. Il y a des acteurs qui ne savent pas financer sans le cofinancement « agence », donc ils prennent le parti de retarder. A la limite, ce n'est pas le plus grave. Si le 12^e programme finance, ce sera quand même mis en place. En revanche, il y a des projets qui ne vont simplement pas se faire. Des agents sont recrutés et vont se retrouver en grande difficulté.

Puis, il y a d'autres projets où l'on parle d'autofinancement. A un moment, chacun prend ses responsabilités. On y va ou pas. On autofinance ou pas. Par contre, la difficulté survient quand l'autofinancement ne correspond pas à une décision qu'on a prise mais à un fait accompli au regard d'un engagement qui n'est pas tenu. Les inquiétudes des acteurs sont dues à des

autofinancements contraints ou à des reports d'opération. C'est cela qui met tout le monde en tension, en grande inquiétude et dans l'incompréhension.

Je comprends qu'il y ait un effet inévitable dans une transition entre deux programmes. L'agence ne peut pas s'engager un an avant que le comité de bassin ait voté le 12^e programme. Néanmoins, il me semble que nous aurons besoin de retravailler ces transitions. En l'occurrence, il y a un paquet d'effets pervers vraiment très important. Vous le voyez avec ce courrier que vous avez reçu. Il aurait pu y en avoir d'autres sur d'autres thématiques. J'ai une liste encore plus large de situations qui sont vraiment difficiles.

Ensuite, pour qu'il n'y ait pas trop de reports, il faudrait pouvoir donner les garanties, dans le cadre de la transition, que même si des travaux sont lancés maintenant, il y aura une possibilité de les financer sur le 12^e programme. Même si les financements n'ont jamais été aussi importants que sur cette dernière année, des programmes sur le terrain vont être reportés ou annulés de fait. Les collectivités, les acteurs et les syndicats ont les mêmes équations financières que le comité de bassin. A un moment, on doit prendre la décision de supprimer des actions. A Nantes Métropole par exemple, nous avons signé un partenariat Neptune 6 dans lequel des projets sur le petit cycle sont finalement retirés. Cela met toutes les équations en péril.

Je pense qu'il y a vraiment quelque chose à clarifier dans le mode de partenariat et les engagements réciproques avec l'agence.

Mme FORTUNE :

J'ai hésité à intervenir parce qu'on répète beaucoup les mêmes choses. J'en ai déjà parlé en commission. Il y a peut-être un enjeu de pédagogie. Les agents de l'agence dans les territoires par exemple, plutôt que d'envoyer un mail, pourraient passer un coup de téléphone. Cela fait aussi la qualité de la relation. Cela permettrait d'éviter certaines inquiétudes. Certaines choses sont montées en épingle dans les territoires parce qu'on ne comprend pas ce qui se passe. Nous, dans les commissions, nous sommes à peu près au courant mais pour certains porteurs de contrats territoriaux, cela tombe d'un coup via un mail. Je pense qu'il est important de prendre cela en compte.

M. le président :

La bonne nouvelle, c'est que les gens s'inquiètent. L'agence de l'eau n'est pas qu'un tiroir-caisse. On ne me demande jamais mon avis, on ne me remercie jamais quand il y a une subvention de l'agence de l'eau. Par contre, quand on refuse une subvention au conseil d'administration, le téléphone de M. Burlot se met à sonner. Quand je leur explique un peu comment cela se passe, les gens découvrent. Je rappelle qu'en 2024, nous allons dépenser une quantité d'argent comme ce ne fut jamais le cas auparavant (486 M€). Nous étions plutôt autour de 380 M€ d'intervention par an.

Qu'il y ait des craintes, elles sont légitimes puisque nous allons passer du 11^e programme au 12^e. Je comprends la volonté des agents de l'agence de l'eau de ne pas laisser penser qu'une subvention va être systématiquement attribuée pour le 12^e alors que nous ne l'avons pas encore votée. A ce niveau, il faut avoir des précautions.

Je voudrais rassurer M. GUITTON, nous allons continuer à financer de l'assainissement. Nous allons continuer à financer des travaux parce que c'est dans le programme. C'est dans le plan Eau du gouvernement. C'est dans les orientations que nous nous étions fixées en commission sur le 12^e programme. Nous en avons discuté avec M. le Directeur. M. GUITTON a raison, il y a eu des remontées et nous les avons entendues. J'appelle donc à la vigilance et à la prudence. Toutefois, il n'y a pas à s'inquiéter non plus, nous allons pouvoir mettre cela en œuvre dans les meilleures conditions, je l'espère, d'où l'importance du vote qui interviendra fin octobre et de la loi de finances 2025.

M. GUTTON :

Je partage tout ce qui a été dit. Je rappelle néanmoins, puisqu'on parle de loi de finances, que l'agence de l'eau, grâce à son programme sur six ans, donne une visibilité sur six ans aux acteurs de terrain. J'aimerais qu'on l'entende plus souvent. Ainsi, nous n'avons pas de difficulté en fin de

chaque année. Par contre, il arrive qu'une fois tous les six ans, parce que le programme touche à sa dernière année, nous devons gérer un ajustement entre un programme et le suivant.

Les structures locales, peut-être « trop » financées, ont l'impression que cela tombe chaque année sans problème. Maintenant, il y a des moments d'interruption parce que nous gérons la fin d'un programme. Nous ajustons les dépenses à nos budgets. Nous ne pouvons pas dépasser notre budget. Ce n'est pas possible. Je prends souvent la comparaison avec un paquebot qui doit accoster. On ne rentre pas dans le quai. On doit s'ajuster au mieux au quai mais on ne rentre pas dedans. Nous n'avons pas de capacité à dépasser les masses financières que nous avons à gérer et qui sont quand même considérables. 2,2 Md€ sur six ans, c'est substantiel. M. le Président le rappelait, avec 486 M€ cette année, l'agence n'aura jamais dépensé autant d'argent.

Quand j'entends les récriminations, je suis quelquefois un peu surpris parce que cet argent va bien quelque part. Les collectivités locales n'ont jamais bénéficié d'autant d'argent que cette année par rapport aux années passées. C'est une année record en termes de financement pour l'agriculture, pour les collectivités et pour l'ensemble des acteurs.

Il est vrai que sur une des lignes, qui est celle de l'aménagement des cours d'eau, c'est effectivement plus tendu. C'est d'ailleurs à ce niveau qu'il y aura sans doute des reports à gérer.

Je réagis néanmoins aux propos de M. Guitton. L'agence respecte tous ses engagements. Je le vis mal quand on nous dit que nous ne respectons pas nos engagements. L'agence respecte tous ses engagements. Toute décision de financement est suivie d'effet. Nous ne revenons pas en arrière sur les politiques que nous avons décidées.

Ce qui explique peut-être l'inquiétude sur le terrain, c'est que les agents de l'agence, en termes de messages qui sont donnés, sont très prudents. Ils ne veulent surtout pas qu'une collectivité s'engage s'il n'y a pas ensuite la garantie d'une décision favorable de financement. Il n'y a aucune collectivité que nous aurions engagée dans un projet sans lui garantir le financement.

Nous allons sans doute réajuster la forme de nos contrats. Même s'il est écrit dans nos contrats que « nos engagements dépendent de la capacité financière chaque année de l'agence à porter les projets », visiblement cet article ne semble pas toujours suffisamment lu, donc il faudra le réexpliquer.

Le comité de bassin doit donner la visibilité suffisante sur le 12^e programme. Vous avez aujourd'hui le projet de document stratégique qui donne une première visibilité aux acteurs et que nous aurons aussi à communiquer sur le terrain parce qu'après le 11^e programme, il y a bien un 12^e programme. Nous continuons d'avancer grâce au travail de la commission Programme, présidée par M. Albert, sur la définition des actions et des règles d'intervention. Tout cela sera bouclé, en grande partie, tout début septembre. Cela permettra aussi aux acteurs de terrain de connaître le 12^e programme qui va venir.

Nous avons aussi défini des règles pour permettre à des projets de démarrer si nécessaire cette année, avec la possibilité de bénéficier malgré tout d'un financement l'année prochaine. Le message est passé, il est d'ailleurs sur nos sites internet.

M. MARIE :

Je commence par remercier l'agence et le président du comité de bassin parce que je vois qu'il n'a pas assez de remerciements. Je salue donc le travail des uns et des autres. Je constate tout simplement qu'avec cette nouvelle maquette, on valide le financement des MAEC sur le budget de l'agence. Au-delà du travail des uns et des autres, on peut s'interroger sur cette validation.

Par ailleurs, j'ai entendu que le financement à 80 % pouvait interpeller les uns et les autres. J'ai même entendu le mot « trop financé ». Je réalerte sur le financement du grand cycle de l'eau pour des territoires peu denses. Aujourd'hui, il y a une iniquité puisque ce sont les territoires les moins riches qui vont payer le plus en euro par habitant et cela est inacceptable.

Mme ROUSSET :

Merci pour la remarque précédente. On sait effectivement la difficulté sur les territoires ruraux qui sont justement ceux où il y a les enjeux. J'aimerais rappeler qu'à travers les missions que nous faisons, nous menons ensemble un travail et un service public, soit d'apporter de l'eau au niveau de l'AEP, soit d'avoir de l'eau de qualité. Ce n'est pas juste pour les habitants qui habitent sur ces

territoires. C'est bien pour tout le monde, y compris pour les gens qui sont regroupés en métropole, qui usent du service public mais qui ont aussi besoin d'une grande naturalité autour de leur métropole. Ce travail est aussi effectué pour eux. C'est un élément important à retenir.

Je voulais revenir sur la question de la fin de programme. Pour les nouveaux, c'est un peu la tourmente. Les messages de prudence ont peut-être été trop prudents et mal interprétés par certains qui ont cru qu'il y avait une rupture, sachant qu'il y en a toujours une petite dans le sens où les lignes du 12^e programme sont un petit peu différentes de celles du 11^e, comme elles ont été différentes de celles du 10^e. Les collectivités le savent. Il y a toujours eu – cela s'est un peu exacerbé – une inquiétude sur le petit cycle. Certaines collectivités ont pu craindre que la ligne n'existe plus, que cela va être compliqué. Cette petite tension sur le risque de perdre une ligne est sûrement sous-jacente aux questions qui se posent.

En revanche, nous n'avons pas du tout eu cette situation et ce cas de figure lors de la transition du 10^e au 11^e programme. Ce n'est pas un élément récurrent à l'agence de l'eau où l'on aurait des complications en fin de programme. Au contraire, nous avons su gérer. Nous avons même dû inciter les collectivités à repartir sur les programmes.

Grâce à 2022, il y a eu un grand effet de prise de conscience. Il y a eu un travail collectif entre les agents de l'agence et les agents de l'Etat pour rappeler aux collectivités une certaine urgence à travailler sur certains sujets. Effectivement, une collectivité ne prend pas une décision en une semaine ou deux. Il leur faut un an, deux ans ou trois ans. Puis, je rappelle que l'effet « boost » de 2022 a un peu commencé en 2019. C'est en train d'arriver maintenant. Nous avons probablement plusieurs phénomènes qui se cumulent. Il faut peut-être avoir un message rassurant. En tout cas, merci à tous pour votre engagement et votre travail.

M. ALBERT :

J'invite M. Doron à regarder ce que le petit cycle a apporté au grand cycle au cours des programmes successifs. Chaque fois qu'il y a eu une augmentation de programme, ce fut souvent au bénéfice du grand cycle – je vous invite à le regarder tous – et le 12^e programme n'y manquera pas.

Je pense que tout le monde a envie de travailler sur le 12^e. Nous avons la date du 19 juillet concernant nos fiches-actions. J'invite vraiment chacun à faire remonter un ensemble de propositions pour ce 12^e pour bien construire pour qu'à la fin du 12^e, on ne soit pas dans le regret.

Par ailleurs, cette modification de maquette, nous l'avons fait au 10^e. Nous allons y arriver entre le 11^e et le 12^e. Il ne faut pas avoir d'inquiétude à ce sujet.

M. le président :

Je vous propose de passer au vote.

Mme MEZIERE-FORTIN :

J'interviens pour expliquer mon vote qui ne sera pas que le mien. En effet, avec certains collègues notamment des associations environnementales, nous avons décidé de nous abstenir sur ce vote. L'idée n'est pas de bloquer les travaux de l'agence, la mise en place du prochain programme, la fin de celui-ci ou les financements mais en fait, les délais ont été extrêmement courts. Par conséquent, les temps de réflexion vraiment réduits sur ces sujets posent aujourd'hui un problème de forme sur les critères d'ajustement qui ne sont pas suffisamment clairs pour que nous puissions voter en notre âme et conscience. Ainsi, c'est plutôt une question d'ajustement et de forme mais pas de fond.

M. le président :

Nous passons au vote de la modification du 11^e programme pour avis conforme du comité de bassin.

- *Avis conforme sur l'adaptation n°25 de la maquette financière par domaine du 11^e programme.*
- **Adoptée à la majorité (107 voix pour, 3 voix contre, 31 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-15 du 11 juillet 2024.

12^E PROGRAMME D'INTERVENTION : VALIDATION DU VOLET RECETTES

Point « programme » n°2 de l'ordre du jour

Mme la Préfète :

Je dis quelques mots parce que je dois m'absenter quelques minutes pour une visioconférence avec le ministère de l'Intérieur. Ce travail qui a été réalisé sur le volet « recettes » du 12^e programme illustre bien les propos liminaires de M. le Président avec lesquels je suis profondément en accord.

Je trouve que l'eau est vraiment le miroir de notre société. Au fond, cela exprime des enjeux et des intérêts qui sont différents à un moment où la prise de conscience de l'impact du changement climatique et de la nécessaire protection de la biodiversité se fait plus aigüe, ce dont il faut se réjouir. Ainsi, pour dépasser ces enjeux différents, pour pouvoir exprimer une solidarité entre l'amont et l'aval, entre le rural et l'urbain, entre les différents usages, il faut être capable de s'élever au-dessus des intérêts particuliers pour essayer de trouver, via des compromis, l'intérêt général.

Je crois que c'est le travail qui a été accompli. Je remercie M. Albert, mais aussi tous les membres de la commission – il y a eu beaucoup de discussions –, qui ont réussi à faire émerger ce compromis. Nous resterons vigilants aux recettes supplémentaires, notamment à la question de la trajectoire de la RPD qui pourrait être décidée en loi de finances. En tout cas, je trouve qu'à travers ces travaux sur le volet « recettes » du 12^e programme, vous avez montré que ce parlement de l'eau sait prendre ses responsabilités. Chacun a fait un effort. Vous avez fait la preuve que cette loi sur l'eau a eu raison de faire confiance aux territoires et aux acteurs. Je remercie M. Albert pour le travail.

M. ALBERT :

Merci pour ces propos. Comme vous l'avez dit, toute la commission a contribué. Nous sommes arrivés à un consensus. Nous ne sommes pas arrivés à une recette globale de 455 M€ dès la première année mais au moins, nous avons une trajectoire. Je remercie tout le monde d'avoir participé à tous ces débats et à toute la construction que nous avons pu faire.

Nous avons travaillé sur ces redevances depuis l'an dernier. Nous étions partis de deux délibérations importantes. La première visait à atteindre la cible de 455 M€, que nous atteignons à peine sur le prévisionnel que vous voyez aujourd'hui à 449 M€. Nous pouvons espérer qu'il y aura des évolutions dans les années à venir pour pouvoir atteindre ce plafond.

Ce n'était pas négligeable. Il y a eu 83 M€, puis 82 M€. Cela dépend aussi des bases et du comportement des redevances dans le réel. Nous sommes toujours sur du prévisionnel. Par conséquent, nous avons automatiquement des choses qui peuvent évoluer dans le temps. Si nous avons une période de sécheresse, il y a plus d'irrigations. Si nous avons une période de pluies un peu plus importante, il y a moins d'irrigations. Nous pouvons aussi avoir le phénomène de l'élévation et de ses réalisations avec la RPD qui augmente. Cela a été le cas. C'est pour cela que le chiffre de 42 M€ a été pris sur la RPD pour 2025-2026. Cela a bien été actualisé.

Ensuite, nous avons eu le ratio de 74,5/25,5 qui a fait beaucoup de débats dans nos commissions. Nous étions arrivés à un consensus qui s'établit par rapport à des moyennes que nous avons en 2019 et 2022 où nous étions à 75 % pour la part domestique. En 2022-2024, nous étions à 74,5. C'est ce qui a été pris pour proposer cette répartition.

Je rappellerais simplement que dans le 9^e programme, nous étions à 81,44 %. Dans le 10^e programme, nous étions à 81,03 %. En 2024, nous sommes à 10 points de moins que Rhône-Méditerranée-Corse et à 3 points de moins qu'Artois-Picardie. Nous sommes aujourd'hui l'agence qui a la meilleure répartition de la part domestique sur tout le territoire de France.

Une présentation vous est faite dans le document (pages 26 à 33). Elle prend en compte le taux sur l'usage « refroidissement industriel », dont le niveau plancher est actualisé à 2 %. Vous avez le taux de prélèvement hors EP qui augmente de 21 %. Le choix avait été fait d'augmenter la part industrielle tout de suite au regard de la part EDF qui était considérable. Je remercie d'ailleurs EDF pour cette contribution qui n'est pas la même dans les autres agences. Il était important qu'ils soient sur cette participation dès le départ. Comme on ne peut pas séparer la part industrielle de la part EDF, nous ne serions jamais arrivés à avoir des recettes convenables pour notre 12^e programme.

Ensuite, la part domestique est portée à 19,3 % en 2026, avec une évolution de 1,6 % en 2027.

Voilà comment vous a été proposée cette maquette de redevances. A cela va se rajouter la réforme des redevances. Il va falloir l'adapter avec la partie « performance ». Il y aura un travail à faire, que nous avons déjà d'ailleurs commencé avec la commission Programme. Nous aurons encore des débats sur le sujet.

La part sur les ZRE est importante. Il a fallu prendre en compte la loi de finances. De 5,32 %, nous allons passer à 6,20 % à la fin de la programmation, c'est-à-dire 2030. Vous voyez que pour un ménage à 90 m³, cela fait 7,92 € par an et par foyer.

Il n'y a pas d'augmentation, hors ZRE, sur la partie « eau potable » sur la proposition qui est faite. En attendant de voir comment soit la RPD, soit d'autres redevances vont évoluer dans le temps, nous prendrons sur cette partie pour faire la contrebalance. Cela représente 5 centimes sur les eaux usées « pollutions domestiques » et 2 centimes sur les eaux usées collectées. Il faut prendre cela en compte. Cela donne forcément des montants importants.

Vous voyez que nous allons apporter 2,577 Md€ pour ce 12^e programme alors que nous étions à 2,225 M€ sur le 11^e programme. Ainsi, il y aura encore des sous pour le 12^e programme.

M. GUTTON :

A ce stade, il n'y a pas de délibération du comité de bassin. Ce sera en octobre. Par contre, vous avez dans le dossier la délibération du conseil d'administration qui a voté favorablement ce texte après quelques modifications et qui valide un schéma de recettes dont l'agence a besoin pour construire le 12^e programme. Pour cela, nous ne pouvons pas attendre le mois d'octobre.

En revanche, en octobre, vous aurez l'ensemble des délibérations sur la stratégie du 12^e programme et sur le plan de financement, avec les recettes et les niveaux de redevances. Vous avez tous les éléments dans le dossier, y compris le projet de stratégie que tout le monde attend sur le territoire, notamment dans les bassins versants qui cherchent à construire leur plan de financement des années à venir.

M. le président :

J'ai souhaité effectivement que nous fassions tout cela en octobre. J'ai souhaité que le CB du mois de juillet nous permette d'informer et de sensibiliser sur les orientations. De cette façon, en octobre, nous aurons les tenants et les aboutissants des programmes, des redevances en recettes et en dépenses et des orientations. A ce moment-là, nous aurons un vote global.

L'information aujourd'hui permet d'expliquer le travail qui a été réalisé et de montrer qu'un certain consensus se dégage autour des orientations présentées par M. Albert, ce qui n'est pas rien. Nous sommes tous d'accord pour dépenser mais il faut aussi des recettes. Compte tenu des enjeux que nous devons porter, c'est important. Le débat est ouvert, mes chers collègues, vous avez la parole.

M. MERY :

Comme il n'y aura des délibérations qu'en octobre, je pense qu'à ce moment-là, nous aurons des prises de parole plus longues sur le sujet. Néanmoins, côté industriel, j'ai plusieurs choses à vous dire. Au dernier comité de bassin, dont nous avons voté le compte rendu en début de réunion,

nous avons sérieusement monté le ton côté industriel. Il nous semblait en effet que les propositions initiales étaient inéquitables. Elles étaient tout bonnement inacceptables pour les industriels.

Aujourd'hui, Mme la Préfète et le président l'ont rappelé, les travaux de la commission ont permis de trouver un terrain qui à la fois met l'ensemble des acteurs de l'agence de l'eau à contribution, mais aboutit aussi à des niveaux de contribution beaucoup plus pondérés et plus équilibrés, donc plus acceptables, chacun prenant sa part, autant les industriels et les usagers économiques que les usagers domestiques. C'est presque dommage d'avoir dû passer par des phases aussi sévères et tonitruantes, avec deux propositions de scénarios inacceptables, voire d'avoir eu des arguments nous expliquant que ces scénarios étaient acceptables.

C'est très bien que l'on aboutisse. Nous sommes tout à fait favorables – je m'exprime au titre des industriels – à la proposition qui est trouvée. D'une part, elle permet de financer le programme. Elle répond à peu près aux ambitions du plan Eau. D'autre part, elle nous permet aussi de signaler à l'Etat qu'il y a deux ou trois petites erreurs originelles dans la façon dont le projet est monté, à savoir la répartition des redevances EDF et les niveaux de financement attendus. Cette proposition est donc tout à fait acceptable.

Il était un peu dommage de passer par des phases où chacun des contributeurs oublie la grande solidarité qui vient de s'exprimer dans le comité de bassin. Ce serait bien de l'avoir comme réflexe et de ne pas essayer chaque fois de jouer au chat perché quand il y a une proposition de contribution. Côté industriel, nous prenons notre part et nous la prenons dès le début, sans progressivité et sans travail d'étalement.

Au-delà de ces efforts qui nous paraissent nécessaires et qui sont acceptables, c'est quand même un beau travail que M. Albert avait mené. Heureusement qu'en face de lui et en face de nous tous, il y a eu des gens qui ont bloqué un peu les choses pour éviter que nous partions dans des voies insoutenables. Le mot « insoutenable » est très important dans la bouche d'un représentant économique.

En tout cas, nous sommes favorables à cette nouvelle maquette des redevances du 12^e programme. S'il n'y a pas d'évolution en la matière, nous voterons favorablement sur les délibérations qui seront proposées en octobre à ce sujet.

M. SERVANT :

Il y a eu, sur ce volet « recettes », beaucoup de discussions, notamment pour la participation supplémentaire du monde agricole, avec des messages nationaux. Nous attendions un cadrage national – nous l'avons indiqué à plusieurs reprises –, notamment de la RPD pour pouvoir rétablir le montant de la contribution de l'agriculture. A ce jour, nous ne l'avons pas, donc nous partons sur des hypothèses qui sont actées de la prise en compte de l'inflation sur la RPD, mais avec un montant dont on sait qu'il peut être très fluctuant.

Nous avons aussi regardé ce qui se passait autour de nous, même si l'agence de l'eau est souveraine dans ses décisions. Des annonces ont été faites par la Première ministre en début d'année en disant qu'il n'y aurait pas de hausse en 2024. Le projet proposé met bien une hausse en 2024, comme cela se met en place dans d'autres agences, parce que nous sommes responsables et que nous voyons bien qu'il y a des choses à faire évoluer.

Par contre, nous voyons que Loire-Bretagne est une des agences où la hausse était une des plus fortes sur le 11^e programme et cela continue sur le 12^e programme. D'autres agences, comme Adour-Garonne, n'avaient pas eu de hausse depuis quelques années. Il y a eu une hausse cette année mais ce n'est pas encore acté pour le 12^e programme.

Pour prendre l'exemple de bassins où il y a de gros prélèvements, pour RMC, il y a eu une forte hausse mais il n'y en aura pas sur le 12^e programme. Quand nous faisons le cumul, 11^e et 12^e programme, nous arrivons non seulement à des montants assez élevés de l'ordre de 2 centimes le mètre cube mais aussi avec une forte hausse. Il faut le signaler puisque le monde agricole prend bien sa part dans cette recette.

La question se pose aussi de l'objet des financements. M. le Directeur indiquait que l'agence de l'eau donnait de la visibilité pour six ans. Si aujourd'hui vous avez de la visibilité pour les six années à venir sur la gestion de l'eau, merci de nous donner des scoops. Il y a un certain nombre de questionnements pour savoir ce qui va être financé. Nous voulons bien financer plus mais en

ayant de la transparence sur qui finance quoi. Nous sommes prêts à financer des mesures de transition, d'accompagnement et de développement de l'agriculture. Par contre, nous considérons que nous n'avons pas à financer des mesures qui amènent à une baisse de production, voire à l'arrêt de l'agriculture dans certains territoires.

Nous avons validé ce volet « recettes » sur 2024 malgré les annonces qui avaient été faites sur le 12^e programme. Nous serons néanmoins très regardants et vigilants sur les utilisations des crédits.

M. le président :

Certes, nous avons parfois des injonctions contradictoires. Il faut néanmoins rappeler qu'historiquement, le métier des agences de l'eau portait uniquement sur le petit cycle : l'eau et l'assainissement. Nous avons fait beaucoup de choses. Nous avons financé des stations, des réseaux, etc.

Depuis quelques années, parce que certains, notamment du côté de Bercy, considéraient que l'on vivait bien, on a décidé de nous faire payer le grand cycle. Cela intègre la biodiversité, les mesures agroenvironnementales et climatiques, mais aussi toutes les analyses que nous faisons sur les grands fleuves et qui sont financées finalement par le petit cycle, c'est-à-dire à 80 % par la facture d'eau de tout un chacun.

Aujourd'hui, nous sommes en train de passer d'un financement historique du petit cycle vers le grand. Vous allez le voir dans le 12^e programme, le grand cycle va représenter quasiment 50 % du budget des agences. En l'occurrence, cela commence à poser question. Je pense qu'il faut que nous réfléchissions au financement du grand cycle. Le budget ne sera jamais suffisant.

D'ailleurs, je vais vous faire parvenir une étude que le CFE (Cercle français de l'eau) a menée sur le financement du petit et du grand cycle, avec les grandes masses de la politique de l'eau en France. C'est très intéressant.

Mme MATHYS :

J'avais juste une question matérielle. Dans l'ordre du jour que nous avons reçu pour ce comité de bassin, en face de ce point, il est noté un « D » comme délibération. J'en avais déduit que nous allions voter sur ce volet « redevances » au cours de ce comité de bassin. Effectivement, en page 35, c'est bien une délibération du conseil d'administration. Sur l'ordre du jour, il est indiqué que nous devons voter sur ce volet. Si j'ai bien compris, maintenant, nous ne votons plus sur ce volet.

M. GUTTON :

Juridiquement, les délibérations qui fixeront l'ensemble du programme seront présentées pour le mois d'octobre après le conseil d'administration de septembre. Cela étant, il peut être intéressant de recueillir l'avis général de l'assemblée sur le travail qui a été réalisé en commission Programme et qui a été voté au CA. Toutefois, cela ne débouchera pas sur des décisions aujourd'hui. Les décisions se feront en octobre.

M. COMBEMOREL :

Je vais essayer d'être bref et ce sera la dernière fois que je m'exprimerai sur ce sujet, au risque de lasser les collègues de la commission Programme et ceux du conseil d'administration. En effet, nombre des collègues du comité de bassin ne m'ont pas encore entendu sur la question de la contribution d'EDF au financement du 12^e programme.

Je ne suis pas insensible aux remerciements de M. Albert tout à l'heure. Bien entendu, EDF n'est pas le seul contributeur, les autres industriels contribuent également. Certes, la masse des consommations d'eau qui sont les nôtres constitue le gros de la contribution. En même temps, il y a près de 1 million d'euros qui est porté par les autres acteurs industriels.

Tout cela laisse un goût d'inachevé parce que nous revenons de loin. Malgré les efforts du président Burlot, du président de la commission, de Mme la Préfète et d'autres auprès de l'Etat, la contribution d'EDF est quand même dimensionnante dans le cadre du plus apporté par le plan Eau. Ce sont les fameux + 100 M€

Il faut tout de même rappeler à tout le monde qu'aujourd'hui, EDF verse 40 M€ au titre de l'activité des seules centrales thermiques et nucléaires. Sur les 40 M€, le bassin Loire-Bretagne reçoit 20 M€ pour ses actions, donc la moitié. Cela correspond à peu près à la proportion de consommation d'eau et donc de pression sur le milieu. Nous versons des redevances, au plan national, à due proportion de la consommation d'eau dans chacun des bassins. De facto, le bassin Loire-Bretagne récupérait la moitié du financement national.

A l'automne dernier, l'Etat a demandé à EDF de contribuer au financement du plan Eau à hauteur de + 100 M€. Il n'y a pas de problème avec cela. Je le redis. En tant que gros consommateur d'eau de surface en France, EDF est un contributeur historique. Il est légitime qu'EDF soit également financeur. EDF est un contributeur régulier et important du principe de mutualisation de la ressource financière au titre de l'intérêt général. Il n'y a pas d'état d'âme là-dessus.

Simplement, les règles du jeu qui ont été retenues conduisent à une distorsion des ressources attribuées entre les bassins. Cela a créé des tensions vraiment très mal venues entre les bassins hydrographiques puisque sur les 100 M€, plus de 90 % seront fléchés sur Rhône-Méditerranée et sur Adour-Garonne et rien sur Loire-Bretagne, là où pourtant, les besoins de financement sont très nombreux. Maintenant, c'est trop tard. Il faut l'acter aujourd'hui une fois pour toutes. Je l'ai déjà dit en conseil d'administration. Rhône-Méditerranée a encaissé les 65 M€ supplémentaires. En l'occurrence, c'est plié.

M. le président :

Pour faire le lien avec ce qu'a dit M. Servant, c'est plus facile ensuite pour RMC de ne pas augmenter ses redevances pour le 12^e programme.

M. COMBEMOREL :

C'est une belle occasion ratée de péréquation intelligente calée sur la pression sur le milieu. En plus, l'Etat s'est engagé auprès d'EDF au niveau national en disant que 100 M€, ce sera pour solde de tout compte. Nous savions que ce serait impossible. Ce serait impossible à commencer par le bassin Loire-Bretagne. Il faudra qu'EDF monte sa contribution au-delà des 100 M€ par les + 5 M€. Nous passerions donc de 20 M€ à 25 M€ ou 26 M€ selon les consommations.

Pour ces raisons, j'ai voté contre en commission Programme presque symboliquement. Je ne me désolidarise pas du tout de la position des industriels. Comme l'a évoqué M. Méry à l'instant, la trajectoire qui est proposée, nous l'avons construite par rapport à l'équilibre entre les domestiques et les économiques, au regard de la montée en puissance à due proportion de ce que nous pouvons financer sur les six ans qui viennent jusqu'en 2030. Il n'y a pas d'état d'âme à avoir. Les 20 % d'augmentation sont quelque chose de très réaliste.

Pour les deux points que je viens d'évoquer avant, sur cette belle occasion ratée et sur la parole non tenue, je m'abstiendrai sur ce vote.

M. GANDRIEAU :

Je vais aussi me répéter puisque je vais rappeler devant tout le monde les trois points que j'indiquais au CA.

Premièrement, en termes de cible et de trajectoire, nous avons réussi à maintenir la cible à 455 M€, quoique nous ne l'atteignons pas puisque nous arriverons en 2030 à - 6. J'étais assez favorable à ce que nous n'atteignons pas les 455 M€ pour que nous puissions poursuivre cette discussion avec l'Etat. Cela va être long mais il faut montrer que nous avons fourni un énorme effort et qu'il faudra nous aider.

Deuxièmement, nous avons mis une trajectoire. Ce n'était pas gagné d'avance. Je tiens à remercier les directeurs qui ont réussi à convaincre au niveau national. Ce n'était pas évident. Ensuite, ce n'était pas évident non plus avec les industriels alors que j'y étais favorable. Il y a EDF dedans.

C'était impossible pour les prélèvements « eau potable » puisqu'il y avait la loi de finances. En l'occurrence, je regrette que des scénarios que je qualifierais d'illégaux nous aient été proposés, ce qui a donné de faux espoirs. Je déteste les faux espoirs. On a mis des scénarios avec des

augmentations à 3 % pour arriver à 16,5 % en 2030 sur l'eau potable en ZRE, cela me laisse perplexe.

Je trouve que la trajectoire est une bonne chose. C'est toujours une manière d'éviter d'aller dans le mur.

Concernant le choix qui s'est porté sur les ZRE, j'ai milité pour que l'on répartisse les recettes de manière plus large. Evidemment, l'assiette est plus large hors ZRE. La loi de finances m'a contraint à accepter ce point. Néanmoins, l'impact est important pour certains territoires. C'est encore l'utilisateur du petit cycle qui paie. Je demande une modération hors ZRE désormais parce que cela pourrait être double sur les mêmes territoires, surtout que je doute fortement que certains secteurs restent hors ZRE.

Troisièmement, on est en train de changer de système sur les redevances « eau potable ». Nous avons eu toute une présentation au CNE. Pour moi, c'est plus juste. C'est mieux ciblé. Des gens qui ne sont pas redevables aujourd'hui vont l'être. Il faut les prévenir qu'ils vont être dans un contexte de hausse importante. Cela va augmenter sur l'eau potable dans toutes les régions.

Par ailleurs, le mode d'emploi sur les performances est complexe et incompréhensible pour le citoyen lambda. Je m'en inquiète. La nouvelle redevance va arriver. Nous essayons de faire des simulations. Je vous avoue franchement que nous n'y arrivons pas. Comment présenter cela à l'utilisateur qui avait été oublié dans les redevances ? Certes, c'est mieux parce que tout le monde va payer à la consommation. Pour la Vendée, cela représente 11 M€ de recettes sur ces pollutions et autres. Nous passerions à 13 M€ dès l'année prochaine. Il faudra bien répartir.

M. DORON :

Je voulais revenir aux propos de Mme la Préfète qui indiquait qu'il faut être capable de s'élever au-dessus des intérêts particuliers pour trouver la voie de l'intérêt général. Je pense que nous nous y employons au sein de ce comité de bassin malgré nos différences. Ce qui vient poser difficulté d'une manière générale, c'est le fait que nous agissons dans un contexte de fragilisation par rapport à certaines décisions gouvernementales qui viennent interférer grandement dans le processus, notamment sur certaines redevances et sur des critères d'ajustement qui ne sont pas forcément décidés en toute transparence, qui viennent nous impacter directement et que nous découvrons un petit peu avec la gueule de bois quelquefois.

Les discussions sont menées bien souvent au niveau central, dans notre « dos ». Cela interfère dans le respect des équilibres et des contributions de chacun. Cela vient aussi remettre en cause quelques principes fondamentaux. Mme la Préfète le rappelait tout à l'heure, nous fêtons les 60 ans de la loi sur l'eau de 1964 qui avait prévalu à l'application du principe pollueur-payeur. Cela vient aussi interroger le principe du préleveur-payeur. Je pense qu'il y a une question d'équité et de respect des principes fondamentaux qui est nécessaire à la gestion équilibrée de la ressource en eau et au fait que nous puissions trouver une voie commune de manière consensuelle et équilibrée.

J'ai noté quelques propos qui m'ont un peu heurté ou qui m'ont mis en alerte, notamment de la part de notre collègue de la profession agricole qui indiquait avoir un temps de cadrage national sur la RPD. Je dirais que nous aussi parce que nous espérons que le contexte politique ayant évolué, on retrouvera peut-être, avant le mois d'octobre, la voie de la raison et du message politique qui pourrait être porté en notre direction pour la construction du 12^e programme.

J'entends aussi dire qu'on veut bien contribuer un peu plus mais en demandant ce que cela emporte derrière. C'est : « *I want my money back* ». C'est le principe de Mme Thatcher. Cela me gêne profondément. Il faut quand même rappeler que 74,5 % de financement viennent des consommateurs. Je pense qu'ils seraient en droit aussi de nous interpeller par rapport à ce qui retourne proprement dans les territoires et par rapport à l'amélioration de la qualité de l'eau, tant sur l'aspect qualitatif que quantitatif.

Or, le compte n'y est pas aujourd'hui. Très clairement ! Nous allons de dégradation en dégradation. Je lisais dans *Le Monde* hier l'apparition de l'acide TFA (acide trifluoroacétique) qui est présent dans les fleuves et les cours d'eau, dans l'eau potable, au robinet et dans les bouteilles d'eau. C'est dire si la qualité de l'eau ne s'améliore pas malgré nos efforts.

Je pense que l'agence de l'eau ne va pas financer des actions qui visent à la réduction des productions puisque le changement climatique va s'en occuper avant même que l'on ressent l'impact des redevances, des contributions et du programme d'intervention financier.

Mme HAAS :

Mes chers collègues, je voulais revenir sur une phrase de M. Albert qui indiquait que « le petit cycle donne au grand cycle ». Elle m'a plutôt choquée parce que nous travaillons énormément sur les solutions fondées sur la nature. Nous savons à quel point le grand cycle apporte au petit cycle, à quel point nous faisons des économies par l'amélioration du grand cycle et à quel point notre système économique et notre système humain sociétal sont totalement liés à ce grand cycle. Je pense qu'il faut absolument ne pas inverser les rapports de valeur.

Je continue sur une question fondamentale qui est la rareté de l'eau de qualité. Je vous rappelle, mes chers collègues – même si je pense que tout le monde est au courant –, que nous avons moins de 1 % de l'eau globale utilisable par l'homme sur terre. C'est un chiffre qu'il ne faut pas oublier. L'ONU n'arrête pas de nous alerter. Il y a eu, au CNE, des débats très intéressants. Régis Taisne a expliqué tout cela. En tant que représentante des collectivités, je suis très choquée qu'en 18 ans, on passe de 75 % à 74,5 % pour les utilisateurs d'eau potable. Nous avons une amélioration de 0,5 %. Je trouve que c'est trop choquant comme évolution.

Par ailleurs, on se compare aux autres alors que nous avons, sur le bassin Loire-Bretagne, des préoccupations très grandes sur la qualité de l'eau. Dans ma région, nous avons la nappe de Beauce avec toutes les problématiques qui s'ensuivent. Le principe du pollueur-payeur a été rompu, non pas dans notre perception globale mais dans l'évolution de notre tarification. Je rappelle également la non-augmentation de la redevance « pollutions diffuses » ainsi que l'ajout des MAEC qui étaient gérées du côté de l'agriculture et qui ne sont pas liées au principe de base du pollueur-payeur dont nous fêtons les 60 années.

Ainsi, la réforme concerne principalement les usagers domestiques. C'est un poids porté particulièrement par toutes les collectivités qui ont des systèmes d'assainissement collectif. Bien entendu, nous sommes tous d'accord qu'il faut inciter les petites communautés de communes, les EPCI à une meilleure performance des rendements. Je suis également d'accord avec mon collègue, M. Gandrieau, pour dire que c'est une sacrée usine à gaz. Au bout du compte, nous les collectivités, nous nous retrouvons au pied du mur. Cela va être très compliqué de mener tous ces combats de front. Pour moi, c'est une énorme alerte.

M. PERROCHON :

Je suis assez satisfait des débats riches que nous avons eus, nourris par les uns et par les autres, et que nous ayons pu trouver un compromis, tant en termes de répartition des masses de redevances à collecter qu'en termes de montants. Nous avons fini par trouver un accord. Je voulais souligner l'importance d'avoir trouvé un calendrier pour pouvoir instituer ces fameuses redevances. J'émettrais plutôt un avis favorable.

Ce qui m'a interpellé malgré tout, c'est que l'Etat se décharge sur l'agence de l'eau de certaines compétences et objectifs à mettre place en nous demandant de nous débrouiller pour les financer. Plusieurs personnes dans cette assistance s'étonnaient notamment que l'agence de l'eau ait à financer l'OFB. Ce n'est pas un problème pour toute action qui rentre dans le cadre des domaines financés par l'agence.

Par ailleurs, sur la partie régaliennne, cela me semble tout à fait normal que ce soit l'Etat qui assume le pouvoir de police et non pas l'agence de l'eau. Le président a rappelé tout à l'heure que l'agence de l'eau a été mise en place avec un certain nombre d'orientations bien calées. Au fur et à mesure, on a augmenté ses compétences. Là, j'ai peur que l'on rentre dans une certaine dérive et que finalement, l'agence de l'eau doive tout financer, y compris des choses qui n'ont plus de lien direct avec l'eau. Je voulais le souligner dans cette assemblée plénière parce que cela ne me paraît pas juste.

Sur le grand cycle de l'eau, je suis complètement d'accord avec le président sur le fait qu'il faut prendre en compte de plus en plus cet aspect. Cela me semble très important pour structurer démographiquement et économiquement les territoires. Cela dépassera sans doute les possibilités

de l'agence en termes de compétences et en termes financier mais en tout cas, l'agence a un rôle à jouer en termes politique.

Mme FORTUNE :

Nous sommes plusieurs dans le collège des usagers non économiques à avoir décidé de nous abstenir sur cette séquence. Nous tenons à rappeler que nous soutenons l'agence de l'eau. Ce n'est pas du tout un signe de défiance, c'est simplement pour dire que nous espérons mieux dans le futur.

M. le président :

Pour répondre à Mme Mathys qui m'a interpellé tout à l'heure, nous allons avoir un vote d'orientation sur la trajectoire posée. M. Albert va conclure. Ensuite, nous allons voter.

M. ALBERT :

Je ne vais pas reprendre toutes les discussions que nous avons eues en commission Programme et en conseil d'administration. Effectivement, nous avons tous ce goût d'inachevé vis-à-vis de ce que l'Etat pouvait apporter. Il faut voir comment nous pouvons pallier tout cela et arriver à nos 455 M€.

Par ailleurs, je me suis peut-être mal exprimé sur le petit cycle et le grand cycle. Je voulais dire que dans le 9^e programme, nous avons presque un équilibre, voire plus dans le petit cycle que dans le grand cycle en termes de montant. Pour le 10^e programme, nous avons un peu plus dans la partie du grand cycle. Nous avons encore accentué cette fois-ci. C'est dans ce sens. Je ne voulais pas dire que le petit cycle donnait au grand cycle.

Concernant les pourcentages, je rappelle que nous sommes sur des estimations. Nous étions à 81 % sur le 10^e programme. Nous démarrons à 74 % sur le 11^e. Suivant la réalisation, cela peut varier.

M. le président :

Ce que je retiens, c'est l'effort collectif. Le CFE mène une étude sur le financement de l'eau en France. Aujourd'hui, on estime que le financement global s'élève à 24 Md€ par an. La part des agences de l'eau est de 2 Md€. Cela veut dire que les agences de l'eau représentent 10 % du financement de l'eau en France aujourd'hui. C'est le seul outil qui fait de la péréquation et de la solidarité entre la ville et la campagne. Il faut le rappeler. C'est très précieux. Nous allons voter sur l'orientation, sachant que le vote définitif sera au mois d'octobre.

- *Avis du comité de bassin : volet « recettes ».*
- ***Avis favorable à la majorité (84 voix pour, 4 voix contre, 37 abstentions).***

**12^E PROGRAMME D'INTERVENTION :
STRATÉGIES D'INTERVENTION**

Point « programme » n°3 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Vous sont présentés, pages 36 à 37, la stratégie d'intervention et ses 7 enjeux, avec 32 objectifs. C'est la base pour pouvoir travailler sur le 12^e programme.

Nous avons eu un travail important. Les retours des commissions thématiques nous ont permis d'avancer sur le sujet.

Ensuite, nous avons eu un retour des commissions territoriales qui n'était pas neutre non plus. Ce retour des commissions territoriales mettait surtout l'accent sur :

- un besoin de cohérence et de renforcement mutuel entre les politiques publiques et les types d'outils (le volontaire, le réglementaire, la mobilisation de financements privés, ce que nous n'avions pas dans le 11^e programme) ;
- la poursuite de la structuration des compétences – nous avons besoin, sur certains secteurs, d'avoir des renforcements de structures – et la sensibilisation et la mobilisation des élus ;
- le soutien financier envers les collectivités compétentes (eau potable et captage, assainissement, résilience de territoire, etc.) ;
- la traduction de l'ambition du programme d'intervention avec des conditions d'intervention renforcées ; nous retiendrons plusieurs points sur les appels à projets comme la renaturation qui a connu un vif succès et qui va être remise dans le 12^e, le lien terre/mer, le lien amont/aval et le maintien de l'élevage.

Vous avez ensuite le calendrier qui fait état des différentes phases. Les scénarios de recettes ont permis d'avoir la maquette financière. Nous sommes arrivés aux modalités d'aides, avec une présentation des fiches-actions qui a été faite à la dernière commission Programme. Nous attendons les retours de chacun le 19 juillet – c'est assez court, je vous l'accorde – pour pouvoir retravailler au mois de septembre sur les autres fiches-actions et avoir une présentation des modalités d'intervention en matière d'aides. Nous aurons l'avis conforme du CB et du CA le 15 octobre, l'adoption par le CA le 7 novembre et l'adoption du document type le 12 décembre.

M. le président :

Vous avez compris que tout cela n'est pas encore complètement stabilisé. Toutes les commissions ont accompli un très gros travail et je les en remercie. Notre collègue d'Eau et rivières de Bretagne est intervenu tout à l'heure pour dire qu'il y avait eu un rajout en termes de communication, etc. Ainsi, le document n'est pas complètement bouclé.

Il était important pour nous de faire un état de l'avancement. Si vous avez des observations ou des remarques, vous pouvez intervenir – il n'y a pas de problème –, nous les prendrons en compte. Le but de la présentation d'aujourd'hui était surtout de donner à l'ensemble du comité de bassin les tenants et aboutissants du travail qui est réalisé. Ainsi, quand nous arriverons au mois d'octobre, nous serons en capacité d'avoir tous les éléments pour voter dans les meilleures conditions. C'est l'objet de cette présentation.

ENJEUX DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE (QUESTIONS IMPORTANTES)

Point « planification » n°1 de l'ordre du jour

M. HAUCHECORNE :

Bonjour à toutes et à tous. On me charge de vous résumer en quelques minutes cinq demi-journées de commission Planification, avec un certain nombre d'ateliers. Je vais essayer de faire au plus simple tout en rappelant des enjeux importants. En effet, il y a des enjeux de bassin à déterminer en 2024. Une fois ces enjeux validés, une consultation va être faite à l'automne, avec un projet de Sdage qui sera présenté en 2026 pour pouvoir le valider en 2027.

Par ailleurs, nous savons que nous sommes dans le cadre du réchauffement climatique. Il est en cours. Nous sommes dans une période plus mouvante que d'habitude. Un regard sur 2050 a été fait en la matière. Je tiens à remercier l'agence de l'eau, en particulier Philippe Gouteyron, Alain Sappey, Hervé Gilliard et Lucie Sedano pour le travail exceptionnel qu'ils ont accompli pour nous aider à avancer dans ce domaine. Leurs compétences et leur dévouement nous ont permis de bien identifier les enjeux, avec en particulier la tenue de tous les ateliers et l'aide apportée aux différentes commissions.

Il y a toute une phase de consultation avec des ateliers. 10 territoires étaient concernés, avec chaque fois une vingtaine ou une trentaine d'ateliers qui ont occupé une grande demi-journée sur les enjeux que l'on pouvait avoir. Nous avons eu 300 participants. Il y a eu deux séries d'ateliers. Je veux encore remercier ceux qui ont travaillé là-dessus. Nous avons dégagé 144 sous-enjeux, 600 pistes d'actions et 44 enjeux principaux, ce qui a nécessité une synthèse très importante par la suite.

Dans ce domaine, deux thématiques ont été beaucoup abordées :

- la solidarité, la cohérence des politiques publiques et les leviers ;
- les fonctionnalités des milieux aquatiques et des sols.

Vous avez, sur le diaporama, tout ce qui a été abordé dans les ateliers. Il y a des points qui se recoupent sur les territoires. Puis, il y a des points particuliers aux territoires. Parmi les participants à ces ateliers, nous avons parfois des personnalités qui ont influencé dans un sens ou dans un autre. Cela nous a permis d'avoir une vision globale et de définir plus précisément les 7 enjeux.

Nous avons eu une première commission Planification au cours de laquelle nous avons étudié 5 des 7 enjeux. En effet, la commission Littoral a étudié avant nous l'enjeu concernant les estuaires et le littoral. Il en est de même pour les fonctionnalités et le cycle de l'eau avec la commission Milieux naturels. Les 6 et 7 juin, nous avons vu les enjeux 4 (relatif aux milieux et à leurs fonctionnalités) et 7 (relatif au littoral et à la mer) à la lumière des commissions qui nous avaient précédés.

Puis, comme les 5 autres enjeux avaient été étudiés par ailleurs, nous avons revu les modifications. Cette réunion a été très importante. La discussion a été riche sur le fond comme sur la forme. Nous avons vraiment en tête le besoin d'avoir un document qui soit clair et lisible.

Le travail des commissions nous a permis notamment de valider les enjeux et d'amender l'intitulé du second enjeu en rajoutant « communication », mais aussi d'enrichir et d'ajuster le document. Alain Sappey et Lucie Sedano sont restés le soir pour mettre dans le document ce qui avait été dit dans la journée du 6 juin pour que le 7 juin, nous puissions voter et travailler sur un document complet.

Par ailleurs, le document avait été rédigé de manière un peu trop administrative et pas suffisamment visible, sachant qu'une consultation est prévue par la suite. Il fallait que les enjeux apparaissent en premier. On a donc remodifié la structure du document, avancé les enjeux et l'on a remis en annexe un certain nombre d'éléments.

L'ordre dans lequel sont mis les sept enjeux n'est ni hiérarchique, ni aléatoire. Il faut bien faire attention à cela. Un ordre particulier a été privilégié.

Le premier enjeu porte sur la politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique.

Le deuxième enjeu concerne la connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix et accompagner les ruptures. Si nous voulons bien travailler, il faut avoir la connaissance des choses. La communication, c'est avant tout pour l'acceptabilité des choses parce que nous ne sommes pas tout seuls. Nous sommes conscients des enjeux. Il faut se rendre compte qu'il faut réussir à faire passer ce document et à le faire appliquer beaucoup plus largement, non seulement à des acteurs de l'eau au niveau local, mais aussi à tout un chacun et à tous nos concitoyens. Ainsi, j'insiste bien sur la connaissance et la communication.

Le troisième enjeu, ce sont « les politiques territoriales, porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau ». Notre président l'a dit au début, la solidarité des territoires passe aussi par la compréhension par les uns et des autres des enjeux, par l'impératif de s'entendre, de réfléchir et de travailler ensemble, de comprendre ce que fait l'autre même si chacun, en fonction des collègues ou des sensibilités, défend des points de vue différents. Il faut savoir se rassembler en sachant que nous avons une volonté commune d'avancer dans le domaine.

Le quatrième enjeu concerne la préservation et la restauration des fonctionnalités des sols. Je ne rentrerais pas dans la distinction entre le grand cycle et le petit cycle mais je crois que nous sommes tous conscients que la grande qualité des sols, des milieux aquatiques et des zones humides est fondamentale pour la qualité de l'eau.

Le cinquième enjeu consiste à encourager la sobriété des usages – c’est au cœur du plan Eau qu’avait présenté le président de la République –, avec les difficultés pour la mettre en place. C’est lié à une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l’eau. En l’occurrence, nous sommes toujours dans la solidarité des acteurs.

Le sixième enjeu, c’est « une eau de qualité pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité ». Les deux aspects sont importants. S’agissant de la santé humaine, nous voyons que beaucoup ne boivent que l’eau du robinet pour éviter des pollutions diverses et variées.

Le septième enjeu concerne la préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines.

Je vous ai résumé très brièvement les sept enjeux. Le débat est ouvert. Ensuite, nous soumettrons le document à consultation. La commission Planification a validé ces enjeux avec une très forte majorité (88 % de voix favorables et 12 % de votes négatifs).

M. le président :

Il ne s’agit pas non plus de refaire le travail de la commission. Je pense que c’est bien résumé.

M. DORON :

Je remercie le président de la commission Planification. J’ai participé aux deux jours de réunion. Je conviens avec lui de la large adhésion des participants. Pour autant, j’ai été quelque peu surpris de voir apparaître un enjeu. Nous ne savons pas si ce sera le huitième puisqu’on parle de sept enjeux pour l’instant tel qu’ils ont été débattus. Nous voyons apparaître dans le document de séance un huitième enjeu lié aux inondations et au plan de gestion des risques inondation. Cela m’a interpellé parce que nous retrouvons aussi cet enjeu nouveau, sur lequel nous n’avons pas eu de discussion à la commission Planification, dans le projet de questionnaire. Il faut que nous soyons vigilants à cela parce qu’en l’état, je reste sur les sept enjeux. Je demande à ce que ce huitième enjeu soit au moins validé et passe par le débat au sein de la commission Planification.

M. HAUCHECORNE :

En effet, je vous en ai présenté sept. Cela a été évoqué à la fin. Tout cela est lié. Cela rentre aussi dans d’autres enjeux. Je ne sais pas comment nous allons faire, si nous pouvons en redébattre à la commission Planification.

M. BRULE :

Comme traditionnellement chaque fois qu’il y a des consultations à chaque cycle – en tout cas dans les cycles récents, depuis que la directive « inondations » existe –, on fait en sorte de consulter le public à la fois sur les enjeux du Sdage et sur une partie liée au futur PGRI discutée en amont dans le cadre de la commission Inondations, plan Loire. Nous comprenons bien l’esprit, c’est-à-dire qu’il y a des éléments spécifiques au sujet « inondations ». Il y a néanmoins un fort lien entre la gestion de l’eau en général et le sujet « inondations ». Pour une question de compréhension du public, les consultations, qui ont leur vie propre administrativement, sont menées simultanément avec le même outil pour que les gens puissent faire la passerelle entre les deux. Si les documents ne sont pas clairs, il faut peut-être regarder si l’on peut les améliorer mais sur le principe, je pense que c’est tout à fait louable de pouvoir consulter le public sur l’ensemble des deux thématiques.

M. DORON :

Merci, M. Brûlé, pour cet éclaircissement. Pour autant, je me mets à la place de quelqu’un qui ne vit pas le dossier. L’amalgame peut être rapidement fait entre les enjeux identifiés pour le Sdage et les enjeux identifiés dans le cadre de la consultation pour le PGRI. Je pense qu’il faut être vigilant à la présentation pour qu’il n’y ait pas d’amalgame qui puisse être fait. En le prenant en l’état, brut, sans l’explication de texte qui vient d’être donnée, je vous avoue que je le considérerais comme un huitième enjeu au sein du Sdage. Dans la page de base de la consultation, on évoque les enjeux et les programmes de travail pour la gestion de l’eau du bassin Loire-Bretagne 2028.

M. HAUCHECORNE :

Nous préciserons cela. Il faut néanmoins qu'il soit clair que nous sommes sur 7 enjeux et que l'inondation doit être prise en compte et discutée parce que c'est un problème, vu l'actualité que nous avons pu avoir cet hiver, auquel nos concitoyens sont très sensibles.

M. NOYAU :

Nous avons voté contre en commission et je vous explique pourquoi. Les titres nous conviennent pratiquement, sauf celui où l'on parle d' « affronter les ruptures ». Je veux bien mais il faut que tout le monde se l'applique. Accompagner, c'est mieux. Affronter une rupture veut dire qu'on s'y met tous. C'est quand on va consommer qu'on va décider d'affronter les ruptures, c'est-à-dire qu'on arrête de construire des piscines, de prendre l'avion... Il faut tous se l'appliquer. Nous voudrions avoir du détail sur cette notion d'affronter. Accompagner, c'est plus édulcoré. Dans ce que nous avons reçu, c'était encore « affronter ».

Mme la Préfète :

On ne peut pas « accompagner » une rupture, M. Noyau.

M. GUTTON :

Dans le document que vous avez dans le dossier, le titre, c'est bien « accompagner les transitions et affronter les ruptures ».

M. NOYAU :

Je veux bien mais que l'on s'y mette tous. Le titre ne nous convient pas. Ensuite, on va trop dans le détail. Qui va lire ces 82 pages ? Cela va très loin et il n'y a pas la définition définitive. On n'a pas été assez loin dans cette commission pour savoir les conséquences de ce qu'on a écrit. Je vais donner deux ou trois exemples.

Sur l'amélioration des connaissances, on a la mise en place de la télérelève par exemple. Certes mais l'agriculteur n'a pas envie d'être « fliqué » chaque jour dans sa consommation. L'intérêt de la télérelève, c'est de faciliter l'action de l'agriculteur. Avant la fin de la saison, cela va directement à l'agence. En l'occurrence, ce n'est pas marqué.

Ensuite, sur la promotion d'outils pour mesurer l'empreinte, nous étions déjà intervenus là-dessus. Il faut savoir ce que l'on met derrière l'empreinte « eau » des produits alimentaires. Pourquoi pas mais il faut aller jusqu'au bout. On peut appliquer cette empreinte « eau » pour l'agriculture française. En revanche, ce sera plus difficile de l'analyser pour ce qui vient de l'extérieur. Cela pourrait favoriser l'importation de produits alimentaires. Or, nous n'avons pas la connaissance sur ces produits en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et en matière d'irrigation.

Ensuite, il y a la tarification de l'eau saisonnière. Y aura-t-il une exception « éleveur » ? Quand on va faire une tarification saisonnière en plein été – Toulouse l'a mis en place –, l'éleveur sera-t-il concerné par cette tarification saisonnière ? Peut-on doubler ou au moins multiplier l'eau par 50 % ?

Par ailleurs, l'accès facilité aux propriétés et parcelles privées nous choque un petit peu.

J'aimerais bien savoir ce qu'est le dédrainage. Quand on plante des arbres, le dédrainage se fait tout seul. Je l'ai fait chez moi. Nous avons planté des noyers sur du drainage. C'est assez facile. Il n'y a pas à dédrainer en tant que tel. Puis, qui va être intéressé pour dédrainer ? Parce que dédrainer, c'est pire qu'avant. Le sol n'est pas remis en état. Les tuyaux sont tout le temps là-dessous. Aller chercher tous les tuyaux entraîne une déstructuration du sol. Je ne vois pas l'intérêt.

Nous voulons également savoir ce qu'il y a derrière « meilleure connaissance et traçage des intrants sur les AAC ».

Pour nous, cela va trop loin. Il y a trop de détails. Pour consulter, il faut rester sur des questions importantes et ne pas aller jusqu'au bout des choses. Nous voterons contre cette délibération.

M. le président :

Je rappelle que c'est un document qui va être soumis à consultation et que nous aurons tous l'occasion, à travers cette consultation, de nous exprimer très largement et de préciser les choses. Je suis un peu embêté parce que le calendrier fait que l'ensemble des comités de bassin doit voter cette délibération avant l'été pour lancer la consultation dans le même timing. Elle est préalable à la révision du Sdage qui va faire l'objet de multiples discussions aussi, donc n'ayons pas trop d'inquiétudes.

Je vous propose de soumettre ce document d'orientation au vote. Ce qui est important surtout – je l'avais dit d'ailleurs quand nous avons voté le Sdage –, c'est que quand on organise des consultations, il faut écouter les consultations. Sinon il ne faut pas en faire. Je souhaite, M. le Président, que nous puissions faire tout un travail à l'issue de cette consultation pour essayer de renforcer le document et de l'améliorer toujours.

M. COMBEMOREL :

On est en train de porter sur les fonds baptismaux le futur Sdage avec cette proposition, donc ce n'est pas banal. Il y aura d'autres discussions. Nous ne sommes qu'au début d'un long parcours.

Je m'étais exprimé à l'époque sur le fait que la mise en relief de la nécessaire recherche d'harmonie entre le développement économique indispensable au territoire que nous couvrons et l'amélioration n'apparaît pas du tout. Nous avons eu un échange en disant que cela relève d'autres documents type SRADDET. C'est le SRADDET qui porte le développement économique. En rien ce type de document n'est un futur Sdage.

L'activité humaine trouve sa place. On parle de trouver des équilibres, des compromis. Cela fait partie du sujet qui est devant nous. Ce n'est pas apparent dans le document mais je le redis, je pense que c'est un point qu'il faudra que nous ayons en tête dans la suite des réflexions. Il n'y a rien de pire que des sujets qu'on n'évoque pas, c'est-à-dire qui se raccrochent à d'autres dimensions, à savoir les SRADDET des régions. Les SRADDET, il y en a par région.

M. le président :

Je vous rappelle, et je le dis souvent, que quand l'Autorité environnementale a donné son avis sur le Sdage, elle a dit que c'est un très bon document mais le problème, c'est qu'il ne s'adresse pas aux SRADDET des régions. Par curiosité, je suis allé voir le SRADDET des régions. C'est un très beau document mais il ne parle pas au Sdage. Personne ne se parle. Tout le monde planifie. Ce n'est pas possible. A un moment donné, il faut trouver de la cohérence. Il faut que l'économie parle à la politique de l'eau. Il faut que les territoires parlent à la politique de l'eau.

Je note d'ailleurs que c'est marqué dans les deux ou trois observations du début. Il est indiqué qu'il faut que la politique de l'eau parle à l'aménagement du territoire et au développement économique. Il faut que nous fassions cet effort. C'est très important. Ce sera noté au procès-verbal.

Mme la Préfète :

Nous avons eu un débat cette semaine avec la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de la CTAP puisque la Région va solliciter la compétence « eau ». Tout le monde n'était pas du même avis autour de la table mais on s'est réjoui du fait que la Région puisse s'impliquer dans une animation, un lieu d'échange entre les différentes collectivités et que cela puisse être cohérent avec le Sdage. On se félicite aussi que la Région puisse mobiliser ses propres crédits et les fonds européens pour que la problématique de l'eau et sa préservation soit embarquée dans les compétences qui sont celles de la Région.

Mme BRUNY :

Chacun utilise les termes qu'il veut mais je regrette un peu que la télérelève et d'autres éléments soient pris comme des éléments de flicage. Je trouve cela dommage. En fait, la télérelève va permettre d'avoir la connaissance. Nous ne pouvons qu'être favorables à la mise en place de cette connaissance. Cela inclut la connaissance des volumes qui sont prélevés à telle ou telle période. Cela peut aider les collectivités à gérer les volumes et améliorer les circuits de distribution de cette

eau. J'y suis vraiment très favorable. Nous ne pouvons qu'être favorables à toute connaissance qui peut favoriser nos politiques au niveau du bassin.

Concernant le dérainage, j'ai peut-être loupé un épisode mais je n'ai pas l'impression que ce soit dans les enjeux du comité de bassin. C'est plutôt dans les fiches-actions. En l'occurrence, il s'agit d'accompagner des travaux qui pourraient être sollicités par les uns et par les autres. Il n'y a aucune obligation. Ce sont des propositions d'intervention.

Si nous voulons avancer, il faut améliorer la connaissance, que ce soit ici ou avec le conseil scientifique que nous pouvons mobiliser sur tel ou tel sujet.

M. PIRIOU :

En commission Planification les 6 et 7 juin, nous avons écrit ensemble les textes d'orientation des 7 enjeux, avec des potentialités d'actions qui sont affichées telles quelles, notamment pour accompagner les transitions et affronter les ruptures comme c'est mis dans l'enjeu 2. Il faut savoir que l'état écologique actuel des eaux du bassin Loire-Bretagne ne respecte pas la DCE (directive-cadre sur l'eau), loin de là. Il faudra donc des mesures fortes et innovantes. Il ne faut pas hésiter à les présenter telles quelles à la consultation dans le questionnaire qui sera mis en ligne pour que tout le monde s'exprime sur ces potentialités qui sont, à mon avis, fortes et nécessaires. C'est pour cela que nous, membres du collège, nous allons voter favorablement cette délibération.

M. HAUCHECORNE :

Je suis tout à fait d'accord. Je vous encourage à voter ce document qui, certes, n'est pas totalement parfait. Il y a encore des étapes à venir. Il nous permet néanmoins d'avancer dans une direction, vers le travail qui nous incombe.

M. le président :

Je vous propose de passer au vote.

- *Approbation de la version projet des enjeux du Sdage 2028-2033 du bassin Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (77 voix pour, 12 voix contre, 23 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-16 du 11 juillet 2024.

RÉVISION DES CARTES RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À LA GÉOTHERMIE DE MINIME IMPORTANCE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Point « planification » n°2 de l'ordre du jour

M. HAUCHECORNE :

Il y a trois types de géothermie : la très profonde, la profonde et la plus superficielle. Pour cette dernière, une carte est à refaire régulièrement. La région Bourgogne-Franche-Comté vient de refaire la carte. Pour nous, cela concerne avant l'ouest, particulièrement les départements de l'Yonne, de la Nièvre et de Saône-et-Loire puisque nous n'avons qu'une petite partie en Bourgogne-Franche-Comté. Les trois types de couleur (verte, orange ou rouge) correspondent aux zones favorables, moyennement favorables et pas trop favorables.

M. le président :

Je remercie l'Etat. Je crois que c'est l'une des premières fois où nous sommes consultés sur un document de ce type. Franchement, c'est bien parce que cela fait partie de la transversalité et de la cohérence des politiques publiques.

Je vous propose de donner notre avis sur le plan de géothermie.

- *Approbation de la révision de la cartographie des zones réglementaires à la géothermie de minime importance pour la région Bourgogne-Franche-Comté.*
- **Adoptée à la majorité (96 voix pour, 13 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-17 du 11 juillet 2024.

SAISINES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

M. HAUCHECORNE :

Vous savez que nous développons dans tout le territoire des études HMUC. Il nous apparaît important – nous ne sommes pas tous des spécialistes – de voir ce que nous pouvons tirer de ces études en dehors de ce que les cabinets nous donnent déjà comme informations. C'est la première saisine pour demander au conseil scientifique d'accompagner les membres du comité de pilotage dans la compréhension de certains résultats de l'étude ou de méthodes afin de faciliter les prises de décision.

La deuxième saisine, c'est pour la validation des thématiques que nous allons choisir. Une fois que nous aurons déterminé des thématiques, il faudra vérifier la validité des thématiques choisies. Il s'agit d'un appui pour la validation des thématiques sur lesquelles des experts seront recherchés pour le volet « milieux » de l'étude.

M. GUTTON :

Conformément à la procédure qui a été prévue pour le conseil scientifique, la préfète coordonnatrice ou le président du comité de bassin peut saisir le conseil scientifique. Cela a été examiné en bureau. Il y a eu un avis favorable sur ces deux propositions. Ces avis sont présentés pour information au comité de bassin. Le président, dans la foulée, pourra signer les deux courriers de saisine à la présidente du conseil scientifique.

M. le président :

Je voulais que vous soyez tous au courant pour que l'on fasse bien le lien entre le conseil scientifique et le comité de bassin, d'où l'objet de cette présentation.

M. HAUCHECORNE :

Le deuxième point, c'est : « Le président du comité de bassin, sur proposition de la commission Planification et après avis du bureau, saisit le conseil scientifique afin d'identifier des orientations et des typologies d'actions associées intégrant l'ensemble des grands principes inscrits dans le bloc 2 de la stratégie.

Afin de rester dans l'esprit d'une stratégie concise voulue par le comité de bassin, positionnée en amont des documents de planification et de programmation, il est suggéré que la contribution du conseil scientifique s'articule autour des quatre à cinq orientations qu'il jugera les plus fondamentales, chacune d'environ deux pages au maximum. Cette contribution a vocation à intégrer le bloc 3 de la stratégie, ou tout le moins à l'inspirer largement. Cette contribution est attendue pour la fin de l'année. »

M. le président :

Je me suis entretenu avec la présidente du conseil scientifique. Je lui ai indiqué que ce serait bien qu'à un moment donné, nous puissions nous rencontrer pour préciser tout cela. J'associerai les membres du bureau et les présidents de commission pour m'accompagner à cette rencontre.

M. le président :

Nous arrivons au terme de notre comité de bassin. Je vous précise que le prochain aura lieu non pas le 8 octobre mais le 15 octobre. C'est une réunion qui sera extrêmement importante. Je vous invite dès à présent à le noter dans vos agendas, la séance sera en présentiel compte tenu de l'enjeu. Nous serons peut-être amenés à prendre plus d'une demi-journée.

M. GUTTON :

Ce sera le 15 octobre à Orléans au centre Saint-Euverte.

Mme la Préfète :

Comme nous sommes des gens raisonnables et rationnels, nous ferons le conseil d'administration le même jour.

Mme MEZIERE-FORTIN :

La commission Communication et Action internationale étant prévue le 15 octobre, elle est de ce fait avancée au 14 octobre toute la journée.

M. GUTTON :

Le 15 octobre est un peu la date limite, les délibérations relatives aux redevances devant être intégrées au Journal officiel de la République française pour pouvoir être mises en œuvre à partir de 2025.

Mme FORTUNE :

Je sais que Mme Félix a un conflit d'agenda sur cette date puisque je siège avec elle à la CORE (commission d'orientation de la recherche et de l'expertise) de l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et commercial). Nous avons fixé les dates des CORE en début d'année en tenant compte du programme de l'agence, en particulier pour les comités de bassin. C'est vraiment embêtant. Si l'on pouvait élargir la base de consultation avant de fixer de nouvelles dates, ce serait utile.

**REMISE DU MÉRITE MARITIME À THIERRY BURLOT
PAR PHILIPPE LE GAL**

M. GUTTON :

Pour finir ce comité de bassin, je vous informe que M. Burlot a été fait chevalier du Mérite maritime par le ministre en charge de la mer.

[Applaudissements]

M. GUTTON :

Il a demandé à M. Le Gal de le décorer officiellement aujourd'hui à l'issue de ce comité de bassin.

Puis, comme le rappelle la préfète coordonnatrice de bassin, si vous êtes attentifs à la lecture du Journal officiel, cette semaine, il a été aussi fait chevalier de la Légion d'honneur. C'est une abondance de décorations.

[Applaudissements]

M. LE GAL :

Bonjour à tous. C'est un plaisir de terminer sur cette note. Effectivement, M. Burlot a eu beaucoup de médailles cette année, deux précisément. La première était le Mérite maritime que nous allons lui remettre aujourd'hui qui est de la promotion de début d'année. Je lui ai téléphoné. Il était d'ailleurs surpris de cet appel. Il n'était pas au courant de cette médaille. Nous avons convenu que je la lui remettrais. Je trouvais que cette réunion du comité de bassin était le bon moment pour le faire.

C'est toujours un moment où l'on rappelle le parcours, où l'on fait une petite rétrospective de la vie de la personne. Cela va peut-être mettre certains dans la confiance mais rassurez-vous, je ne vais pas dévoiler de secret aujourd'hui.

M. Burlot, après une maîtrise de géologie, a travaillé au Département pendant une trentaine d'années. Je vais diviser en deux points mon intervention. Le premier, c'est le fait de se mettre au service des autres. C'est un aspect qui l'a tout de suite attiré parce que dès 1983, il était déjà élu local dans le village où il a été maire. Ensuite, il a présidé la communauté de communes. Puis, il a été élu à la région Bretagne jusqu'à ces dernières années.

Tout ce parcours d'élu politique, qui a duré plus d'une trentaine d'années, fait que les uns et les autres le connaissent bien sur le territoire principalement de la Bretagne et des Côtes-d'Armor.

A titre d'anecdote, je me souviens du fameux bus jaune qui circulait dans mon village. On y faisait des réunions. Je trouvais idée très originale.

M. Burlot a beaucoup de compétences. Je vais essayer d'en citer quelques-unes, vous allez certainement les reconnaître. Il est expert dans le domaine de l'eau. Je pense que ce n'est un secret pour personne. Les déchets, la biodiversité, le climat, l'aménagement du territoire, ce sont des sujets qui lui tiennent à cœur, tout en conciliant l'économie et l'écologie. C'est un aspect très important. On ne peut pas mettre les deux en opposition. C'est toujours l'un avec l'autre.

Ensuite, il y a la recherche des meilleurs compromis. Aujourd'hui, c'est le travail qu'il mène à la présidence de ce comité de bassin où tous les jours, il s'agit de trouver des compromis et de rassembler les gens. C'est une de ses fortes qualités que je voulais souligner dans ce petit mot.

Puis, il y a la recherche de la cohérence entre les politiques publiques. C'est un vœu que nous formulons tous. Merci de le mener au quotidien.

Il est aussi président du Cercle français pour l'eau.

Le deuxième point important – et c'est la raison de la remise de médaille aujourd'hui –, c'est le milieu maritime. C'est toujours dans le domaine de l'eau. L'eau est vraiment le fil conducteur, que ce soit l'eau douce ou l'eau salée.

Certes, il y a la qualité de l'eau, avec tout ce qui est réalisé sur les algues vertes et tout ce qui concerne la bactériologie. Je fais le lien avec les professionnels du secteur de Paimpol qu'il connaît très bien. Il a noué un lien très fort avec ces milieux maritimes et les pêcheurs qui travaillent sur ce secteur. Il faut savoir que la baie de Paimpol est un des plus gros sites de production conchylicole en France.

Je pourrais en dire beaucoup plus. Je ne voulais pas faire trop long de manière à garder le principal. En tout cas, félicitations ! Maintenant, nous allons nous mettre debout pour avoir un moment de solennité :

M. Burlot, au nom du ministre de la Mer et de la République de la France, je vous fais chevalier du Mérite maritime.

[Applaudissements]

M. le président :

Je vous remercie. Je me demande qui a bien pu proposer cette nomination. Je suis très heureux. Hervé Berville, le secrétaire d'Etat à la mer, est Costarmoricaïn. Quand je l'ai appelé pour le remercier, il m'a dit que ce n'est pas lui.

Je dois vous avouer que je ne suis pas un grand marin, même si mon père était marin. Pour tout vous dire, je suis Breton mais la mer m'impressionne. C'est plutôt le bord de mer que je fréquente et que j'ai besoin de voir régulièrement. C'est vrai que j'ai la chance d'être dans le pays du Goëlo qui est situé entre le pays bretonnant et le pays Gallo en Bretagne. C'est un pays extraordinaire.

Ce lien entre la terre et la mer, je le vis. Finalement, la mer ne nous redonne que ce que nous lui donnons parfois mal. Le littoral est un très bon indicateur de nos dysfonctionnements. C'est pour cela que j'aime ce lien entre la terre et la mer. Rien ne se perd. Il y en a pour tout le monde. J'ai beaucoup travaillé sur le dossier des algues vertes en Bretagne. Je peux vous dire que le dossier est difficile et très conflictuel mais c'est aussi un dossier passionnant.

On parle évidemment des nitrates mais on pourrait aussi parler des plastiques. On pourrait parler des PFAS, substances chimiques très persistantes. On pourrait parler de tout ce que nous utilisons mal. C'est pour cela que cette médaille m'honore parce que je fais ce lien.

Merci, mon cher Philippe. Je suis très content que ce soit le président de la fédération nationale qui me la remette parce que c'est tout un symbole, un Breton qui plus est. C'est également le symbole de tout le travail que nous menons collectivement. Aussi, cette médaille, je vous la dédie tout simplement.

[Applaudissements]

M. GUTTON :

J'ai deux petits cadeaux à remettre, dont un ouvrage offert par l'agence de l'eau. Puis, la mission Littoral de l'agence de l'eau voulait rappeler à cette occasion que le bassin hydrographique Loire-Bretagne a été étendu jusqu'aux 200.000 marins. Le territoire du bassin, qui est déjà très étendu avec 28 % du territoire continental, est aussi un territoire marin extrême. Vous avez tout cela sur la carte que M. le Président va emporter.

M. le président :

Merci beaucoup. Je vous souhaite un très bel été et vous donne rendez-vous le 15 octobre.

[Applaudissements]

La séance est levée à 13h15.

COMITÉ DE BASSIN

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 11 juillet 2024

(À 10 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Salle Sologne)

Membres et assistants de droit

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	M. PATEY Philippe
<i>Excusée</i>	A	Mme ALEXANDRE Delphine		
<i>Excusée</i>	A	Mme ARCANGER Jacqueline		
<i>Excusée</i>	A	Mme AUBERGER Eliane		
	P	M. AUZEMERY Alain	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme BARANGER Hélène		
	A	M. BARRY Philippe	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. BEAUDOIN David		
	A	Mme BEAUVAL Anne R. par Mme Laure LETESSIER	SIGNÉ	M. QUERAT Jean-François M. RIGOLET-ROZE Fabrice
	P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
	A	Mme BERNARD Nathalie		
	A	Mme BERTRAND Julie R. par Mme Aurélie LASSUS-DEBAT	SIGNÉ	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>Excusée</i>	A	Mme BERVAS Viviane		
	P	M. BLONDET Jacques	SIGNÉ	
	A	M. BOCK François		
	A	M. BODENES Jean-Michel		
<i>En présentiel</i>	P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	
	A	M. BOIVENT Joseph	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme BONNEAU Marie-Thérèse		
	P	M. BONNEFOUS Nicolas	SIGNÉ	
	P	M. BORDEAU Bruno	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme BOUVET Françoise		
<i>En présentiel</i>	P	Mme BRENON Catherine	SIGNÉ	M. GRELICHE Eric
<i>En présentiel</i>	P	M. BRIDET Jean-François	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme BROCAS Sophie	SIGNÉ	M. GUSTIN Philippe
	P	M. BRUGÈRE Didier	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. ROBINE Franck M. DAVID Olivier
<i>En présentiel</i>	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	M. ORFEUVRE Jean-Jacques Mme FENEON Stéphanie

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>Excusée</i>	A	Mme BUCCIO Fabienne		
<i>En présentiel</i>	P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme CAILLETEAU-CRUCY Clémentine	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	A	M. CARTIER Johnny R. par M. Christian FEUILLET	SIGNÉ	M. FISSE Eric
	P	M. CASTANET Philippe	SIGNÉ	
	P	M. CATHELIN Jean-Louis	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme CHALOT Marion		
	P	M. CHARPENTIER Arnaud	SIGNÉ	
	A	M. CHITO Christian		
<i>En présentiel</i>	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	M. BODENES Jean-Michel
<i>En présentiel</i>	P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	
	P	Mme DARMENDRAIL Dominique	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	Mme GERARD Faustine M. MILLIERAS Christophe
<i>Excusé</i>	A	M. DAVID Olivier		
	P	M. DE BOISSIEU Bertrand	SIGNÉ	

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	A	Mme DE BORT Clara R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	Mme NOGUERA Elise
<i>Excusé</i>	A	M. DEGUET Gilles		
<i>En présentiel</i>	P	Mme DELATTRE Flavie	SIGNÉ	
	P	Mme DELMOULY Véronique	SIGNÉ	
	A	M. DENEUVY Jean-Philippe R. par M. Patrick CHEGRANI	SIGNÉ	Mme BUCCIO Fabienne
<i>En présentiel</i>	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	Mme VINCENT Marylise
	A	M. DOUCET Claude	SIGNÉ	
	P	Mme DUBOIS Marielle	SIGNÉ	
	P	M. DUPUY Paul-Henry	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. EL ARRASSE Abdelmajid		
<i>Excusé</i>	A	M. FAURIEL Olivier		
<i>Excusée</i>	A	Mme FELIX Irène		
<i>Excusée</i>	A	Mme FENEON Stéphanie		
	P	M. FERRAND Emmanuel	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. FISSE Eric		
<i>Excusée</i>	A	Mme FISSELIER Maëlle		

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. FOUILLET Olivier	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme FORTUNE Marion	SIGNÉ	
	A	M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	
	P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. GANDRIEU James	SIGNÉ	
	P	Mme GARAND Annabelle	SIGNÉ	
	P	Mme GARCON Agnès	SIGNÉ	Mme BARANGER Hélène
	P	M. GEAY François	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme GERARD Barbara		
<i>Excusée</i>	A	Mme GERARD Faustine		
	P	Mme GERVES Valérie	SIGNÉ	
	P	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle		
<i>En présentiel</i>	A	Mme GOUACHE Florence R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle
<i>Excusée</i>	A	Mme GOUIN Véronique		
<i>Excusée</i>	A	Mme GOURLET Sandrine		

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>Excusé</i>	A	M. GRELICHE Eric		
<i>Excusé</i>	A	M. GUERET Jean-Pierre		
	P	M. GUILLAUME Pierre	SIGNÉ	M. EL ARRASSE Abdelmajid
	A	M. GUITTON Jean-Sébastien	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. GUSTIN Philippe		
	P	M. GUYON Didier	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. GUYOT Etienne		
<i>En présentiel</i>	P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	Mme ALEXANDRE Delphine M. LECUYER Arnaud
	A	Mme HAMARD Marie-Josèphe	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. HAUCHECORNE Bertrand	SIGNÉ	
	P	M. HENRY Philippe	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	SIGNÉ	Mme ROCHER Isabelle
<i>Excusé</i>	A	M. HERVE Pascal		
	P	M. HUET Gilles	SIGNÉ	
	A	Mme HUET Solange		
	A	M. JALLET Sébastien		

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. JECHOUX Vincent R. par M. Hervé TREHEIN	SIGNÉ	Mme GOURLET Sandrine M. GUYOT Etienne
En présentiel	A	Mme JORISSEN Virginie R. par M. Laurent WALCH	SIGNÉ	Mme PERTHUISOT Johanne
Excusée	A	Mme KERBORIOU Edwige		
	P	M. LABROUSSE Mathieu	SIGNÉ	
	P	Mme LAMOUR Marguerite	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme LAVAURE Anouk		
En présentiel	P	M. LE CLAINCHE Jean-Claude	SIGNÉ	
	P	M. LE COAT Robert	SIGNÉ	
	A	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth		
En présentiel	P	M. LE GAL Philippe	SIGNÉ	
	P	M. LE GOFF Roger	SIGNÉ	Mme BERVAS Viviane
Excusé	A	M. LE MAIGNAN Gilbert		
Excusée	A	Mme LE QUER Marie-Christine		
	P	Mme LE SAINT Florence	SIGNÉ	Mme MAHE Laurence
Excusé	A	M. LECUYER Arnaud		
En présentiel	P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	Mme LE QUER Marie-Christine

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. LEFRANC Hugues	SIGNÉ	
	A	M. LEGENDRE Rodolphe		
<i>En présentiel</i>	P	Mme LEGRAND Marion	SIGNÉ	
	P	Mme LOUBIERE Delphine	SIGNÉ	Mme FISSELIER Maëlle Mme GOUIN Véronique
<i>Excusé</i>	A	M. LOUVET Thomas		
<i>Excusée</i>	A	Mme MAHE Laurence		
	P	M. MARTIN Lionel	SIGNÉ	
	P	M. MARTINS Elmano	SIGNÉ	
	P	M. MARY Jean-François	SIGNÉ	
	P	M. MASSON Rodolphe		
	A	M. MATHIEU Sylvain	SIGNÉ	
	P	Mme MATHYS Nicole	SIGNÉ	Mme AUBERGER Eliane
	A	M. MENIER Jean-René	SIGNÉ	
	P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	Mme CHALOT Marion M. LOUVET Thomas
	A	Mme MÉTAYER Béatrice	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme MEZIERE-FORTIN Marie	SIGNÉ	

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane	SIGNÉ	
Excusé	A	M. MILLIERAS Christophe		
	A	M. MOELO Didier		
	P	M. MOREAU GUY	SIGNÉ	
	P	M. MOREL Gilles	SIGNÉ	
	A	M. MURZI Lucien		
	P	Mme NICOLAS Manon	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. NOGIER Fabien	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme NOGUERA Elise		
En présentiel	P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
Excusé	A	M. ORFEUVRE Jean-Jacques		
	A	M. PAGESSE Pierre	SIGNÉ	
	P	M. PAINCHAUX Gilles	SIGNÉ	M. PISKOROWSKI David
Excusé	A	M. PATEY Philippe		
	P	M. PAVILLON Jean-Paul	SIGNÉ	

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. PERROCHON Serge	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme PERTHUISOT Johanne		
	A	Mme PEYSSELON Valérie		
En présentiel	P	M. PIERSON Jean-Paul	SIGNÉ	
	P	M. PIRIOU Jean-Yves	SIGNÉ	M. GUERET Jean-Pierre Mme GERARD Barbara
Excusé	A	M. PISKOROWSKI David		
En présentiel	A	M. POINSSOT Christophe R. par M. Alain SAADA	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. POINTEREAU Rémy	SIGNÉ	
	P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	Mme FELIX Irène
Excusée	A	Mme POUPARD Marie-Claire		
Excusé	A	M. QUERAT Jean-François		
	P	M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ	Mme SIBILLOTTE Myriam
	A	M. RIGLET Jean-Luc		
Excusé	A	M. RIGOULET-ROZE Fabrice		
	A	M. RIOL Pierre		
Excusé	A	M. ROBINE Franck		

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	Mme ROBY Aude	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme ROCHER Isabelle		
En présentiel	P	M. RONDEAU Joseph	SIGNÉ	Mme POUPARD Marie-Claire
	P	Mme RONOT Corinne	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme ROUFFET-PINON Andrée	SIGNÉ	
	P	M. ROUSSEL Pierre	SIGNÉ	
	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	Mme KERBORIOU Edwige
Excusée	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
En présentiel	P	M. SERVANT Luc	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme SIBILLOTTE Myriam		
	P	M. SOULABAILLE Yann	SIGNÉ	M. HERVE Pascal
	A	M. STOUMBOFF Michel		
	P	M. VACHELARD Jean-Luc	SIGNÉ	
	P	M. VALETTE Charles	SIGNÉ	
	A	M. VALLEE Mickaël		

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>Excusé</i>	A	M. VAURS Christophe		
	P	M. VENDROT Michel	SIGNÉ	
	P	M. VIAL Christophe	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. VILLAGEOIS Jean-Rémy		
	A	Mme VINCE Agnès R. par M. Jérôme GUEVEL	SIGNÉ	M. VILLAGEOIS Jean-Rémy
<i>Excusée</i>	A	Mme VINCENT Marylise		
	A	M. VINCENT Patrick		

MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS	
TOTAL	152

Présents : 109
Dont représentés : 10
Pouvoirs donnés : 43
Absents : 69

Quorum 1 / 2 de 177 = 89

		ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
	A	M. DINGREMONT Benoît	
<i>En présentiel</i>	P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. LAMOTTE Damien	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ

Participant également

		NOM	ÉMARGEMENT
	P	Mme BERROU Maïwenn <i>Chargée de mission - Mission Interdépartementale et Régionale sur l'Eau</i>	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. CHAPLAIS Samuel <i>Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire</i>	SIGNÉ
	P	Mme HASSINE Chayma <i>Chargée de mission eau</i>	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme MEAR-BRENAUT Chrystel <i>Chargée de mission bassin Loire-Bretagne et transition énergétique</i>	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme SALIGNON Océane	SIGNÉ

Agence

		NOM	ÉMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	Mme BEAUCHAINE Magali	SIGNÉ
	P	Mme BLANQUART Stéphanie	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. BOUJU Etienne	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme CROISSET Sophie	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DELALOY Marie-France	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. GILLIARD Hervé	SIGNÉ
<i>En présentiel</i> <i>Ne déjeune pas</i>	P	Mme JANVOIS Fabienne	SIGNÉ
<i>En présentiel</i> <i>Ne déjeune pas</i>	P	Mme KERVEVAN Carole	SIGNÉ

		NOM	ÉMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MERCIER Yannick	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MORABITO Daniel	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MORARD Valery	SIGNÉ
	P	M. MORVAN Jean-Pierre	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. PICHELIN Thierry	SIGNÉ
	P	M. PLACINES Jean	SIGNÉ
	P	Mme PRIOL Morgan	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. ROUSSET Denis	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme SANDILLON Célia	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. SAPPEY Alain	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme SEDANO Lucie	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme VASSEUR Véronique	SIGNÉ